

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 19^e SEANCE

Séance du Vendredi 11 Mai 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 725).
2. — Motion d'ordre (p. 725).
3. — Sidérurgie, restructurations industrielles. — Discussion de questions orales avec débat (p. 725).
MM. Jean-Marie Rausch, Claude Huriet, Hubert Martin, Paul Malassagne, en remplacement de M. Roger Husson, M. Paul Souffrin, Mme Danielle Bidard-Reydet, en remplacement de M. Louis Minetti, M. Charles Bonifay, en remplacement de M. Pierre Matraja, MM. Claude Prouvoyeur, Jean Garcia, Roger Boileau, Rémi Herment, Jean-Pierre Masseret, Michel Rufin, Maurice Schumann, Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche.
Clôture du débat.
4. — Transmission de projets de loi (p. 746).
5. — Dépôt d'un rapport (p. 746).
6. — Ordre du jour (p. 746).

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

★ (1 f.)

— 2 —

MOTION D'ORDRE

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une lettre par laquelle le Gouvernement demande que l'examen du projet de loi relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage commence le lundi 14 mai à vingt et une heures trente et non à dix-sept heures.

La commission saisie au fond m'a fait savoir qu'elle acceptait cette modification d'horaire.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 3 —

SIDÉRURGIE, RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Jean-Marie Rausch demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche de bien vouloir exposer au Sénat les objectifs et les conséquences entraînées par la politique de « restructuration industrielle » engagée par le Gouvernement sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement en région lorraine. Il lui demande notamment de préciser :

— le nombre et la localisation des entreprises concernées par la restructuration ;

— l'importance de leurs éventuels sureffectifs ;

— le nombre de licenciements envisagés par le Gouvernement au cours des prochaines années ;

— et enfin, quelles industries de remplacement il prévoit et sous quels délais elles seront en mesure d'accueillir ces dizaines de milliers de nouveaux sans-emploi. (N° 111.)

II. — M. Claude Huriet attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation dramatique des 5 000 sidérurgistes meurthe-et-mosellans sur le point d'être privés d'emploi après les mesures prises par le Gouvernement lors du conseil des ministres du 29 mars dernier.

Il le prie de bien vouloir fournir le plus rapidement possible des précisions sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour favoriser la reconversion de ces sinistrés de l'emploi.

Il lui rappelle que plus de la moitié de ces sidérurgistes ont plus de trente-cinq ans et qu'il leur sera, de ce fait, difficile d'envisager une reconversion professionnelle.

Il lui demande également de lui communiquer les mesures d'incitation à la création d'entreprises en Meurthe-et-Moselle en prenant des engagements précis. (N° 116.)

(Question transmise à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.)

III. — M. Hubert Martin demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui préciser quels ont été les critères d'appréciation retenus pour la mise au point du plan de restructuration de la sidérurgie. Celui-ci est en effet une véritable mise à mort du département de Meurthe-et-Moselle, dans lequel le secteur nationalisé représente 41 p. 100 des emplois. (N° 117.)

(Question transmise à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.)

IV. — M. Roger Husson attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la situation industrielle en Lorraine à travers trois secteurs durement touchés : la sidérurgie, les charbonnages et la chimie.

Il interroge sur la sidérurgie et sur les objectifs visés par le Gouvernement à travers le plan acier tant au niveau de la production qu'au niveau social. Il souhaiterait connaître l'avenir de ce secteur et donc des sites de Gandrange-Rombas, Safe, Longwy, Neuves-Maisons, Pompey, Sollac, Hayange, ainsi que des mines de fer et les raisons qui ont motivé les décisions prises envers chacun de ces sites.

Dans le secteur des charbonnages, si le charbon reste une préférence nationale, il n'en demeure pas moins qu'il est envisagé de concentrer l'exploitation sur les meilleurs sites. Il lui demande ce qu'il en est et quels sites sont menacés ; de plus il souhaiterait avoir des précisions sur l'accord conclu entre C. D. F. et E. D. F.

Enfin, dans le secteur chimique, il faut s'attendre à 2 260 suppressions d'emplois, dont 680 concernant Villers-Saint-Paul, Harnes, Villers-Saint-Sépulcre et Dieuze, aggravant donc encore la situation de l'emploi en Lorraine. Le site pétrochimique de Carling subirait 300 suppressions de poste. Il l'interroge sur l'avenir de C. D. F. chimie et sur les intentions du Gouvernement en matière d'industrie chimique. (N° 126.)

V. — Le plan acier tel qu'il a été confirmé à Metz le 10 avril 1984 par le ministre de l'industrie et de la recherche comporte 20 000 suppressions d'emplois, non compris les emplois induits. Or, la Lorraine comptait en janvier 1984 près de 92 000 chômeurs recensés dont plus de 10 000 pour les deux arrondissements de Thionville.

Une aggravation de ces chiffres ne serait supportable ni pour les travailleurs de la sidérurgie, ni pour les P. M. I., P. M. E. et commerçants de la région qui ne vivent que par et autour des emplois industriels.

L'ensemble des organisations syndicales qui ont appelé, unies, à la manifestation du 13 avril 1984 ont récusé ce plan.

M. Paul Souffrin demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche si la solution aux graves problèmes que connaît la sidérurgie de notre pays ne réside pas au contraire dans la diminution des pénétrations actuelles, en particulier en ce qui concerne les produits longs et les aciers spéciaux à haute valeur ajoutée et dans la poursuite des investissements prévus, notamment le train universel de Gandrange pour affronter mieux la concurrence internationale, en particulier lorsque, en 1987, la levée des quotas aura libéré le marché national. (N° 128.)

VI. — M. Louis Minetti attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur le caractère désastreux de la fermeture de l'usine Ugine-Aciers de Fos-sur-Mer, envisagée dans le cadre du plan acier gouvernemental. Il rappelle que cet établissement, construit il y a dix ans à peine, est l'un des plus modernes au monde dans sa catégorie. De plus, les deux tiers de la production de l'usine de Fos-sur-Mer vont à l'exportation : cette décision, si elle entraînait dans les faits, entraînerait une perte de 400 millions de francs en devises. Enfin, il remarque que 95 p. 100 de l'acier français pour roule-

ments à billes sont aujourd'hui produits à Fos-sur-Mer, soit 60 p. 100 des besoins nationaux. Aussi demande-t-il à M. le ministre de l'industrie et de la recherche s'il n'entend pas revenir sur les choix économiquement injustifiables et socialement inacceptables qui ont été faits. (N° 124.)

VII. — Dans son souci évident d'arrêter l'hémorragie financière dans la sidérurgie, le conseil des ministres a décidé, entre autres, la fermeture de l'usine Ugine-Aciers de Fos-sur-Mer.

Or, cette fermeture, selon les experts, ne semble pas être étayée par une argumentation technique convaincante.

Les performances nationales, européennes, mondiales de cette usine, notamment dans la production d'acier à roulements, en font un des points forts du potentiel industriel français.

Rappelons que cette usine crée sur la façade méditerranéenne française un grand pôle industriel destiné, à ranimer le Sud de la France.

Tout en étant conscient de la nécessité de la modernisation de l'industrie française, M. Pierre Matraja demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche d'essayer, avant toute tentative de reconversion, de trouver des solutions industrielles afin de sauver des emplois dans une région terriblement éprouvée et dont le taux de chômage atteint 13,60 p. 100, avec une dégradation de l'emploi qui, de septembre 1982 à février 1984, est de l'ordre de 2,8 p. 100, atteignant le taux national le plus élevé. (N° 135.)

VIII. — M. Claude Prouvoyeur demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche si les projets de restructuration entendent, d'une part, prendre en compte les équipements français existants, d'autre part, optimiser les installations déjà opérationnelles, ce qui réduirait alors le montant des investissements nécessaires ainsi que le coût social de la restructuration qui seront, naturellement à la charge du contribuable.

Si la restructuration des aciers spéciaux paraît en effet inévitable, elle doit impérativement se réaliser en utilisant au mieux les hommes, les outils modernes existants et les deniers publics. Pour cela, il convient de préserver dans la mesure du possible les emplois d'aujourd'hui et de demain et de valoriser au maximum les investissements. (N° 141.)

IX. — M. Jean Garcia demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche quelles mesures il entend prendre, face à la situation créée par les dirigeants du groupe Empain-Schneider dans l'entreprise Creusot-Loire. Après avoir bénéficié de plusieurs milliards de francs en novembre 1983, fournis par l'État et les banques nationalisées, sous des formes diverses, le groupe Creusot-Loire a demandé à bénéficier d'une suspension provisoire de poursuite et exigé des pouvoirs publics et des banques nationalisées une nouvelle rallonge. Les organisations syndicales ont à plusieurs reprises fait des propositions sur l'utilisation de ces fonds en vue de la mise en œuvre d'une politique industrielle et commerciale cohérente et créatrice d'emplois dont il serait utile de tenir compte. Il souhaite connaître ce que le Gouvernement envisage pour amener l'actionnaire Schneider à respecter ses engagements et à jouer son rôle en finançant le développement des productions sidérurgiques et mécaniques dont l'importance stratégique n'échappe à personne. (N° 143.)

X. — M. Roger Boileau demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche de bien vouloir lui préciser la politique d'implantation industrielle et d'équipement de la Lorraine que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour faire face dans les meilleures conditions aux suppressions d'emplois annoncées par le plan acier.

Il lui indique que la réalisation de nombreux projets actuellement en suspens permettrait d'offrir à la Lorraine une compensation économique susceptible d'assurer le soutien de l'économie régionale. Ainsi en est-il de la canalisation de la Meurthe et de la mise à quatre voies de la nationale 4.

Il lui demande s'il entend faciliter au plus vite le déblocage des dossiers actuellement en attente d'une décision des différents ministres concernés. (N° 147.)

XI. — M. Rémi Herment demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche de lui faire part des mesures prises en faveur des secteurs sidérurgiques et miniers en Meuse, suite à l'application du plan acier. (N° 148.)

La parole est à M. Rausch, auteur de la question n° 111.

M. Jean-Marie Rausch. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la Lorraine, berceau de la sidérurgie française, a contribué très largement à placer la France parmi les grandes nations industrielles et à lui donner sa prospérité.

Cette contribution s'est maintenue pendant plus d'un siècle.

Il y a dix ans encore, la Lorraine était considérée comme l'une des provinces fleurons de l'économie française.

Mais aujourd'hui, malgré ses richesses, la Lorraine est confrontée à une situation économique dramatique qui en fait sans conteste la région de France la plus gravement affectée par la crise.

La Lorraine compte, en effet, près de 100 000 demandeurs d'emplois pour un peu plus de 800 000 emplois. Encore ces chiffres ne prennent-ils pas en compte les 20 000 préretraités et les 20 000 travailleurs frontaliers.

La Lorraine est, avec le Limousin, l'une des deux seules régions de France qui se dépeuplent. Les habitants quittent notre région parce qu'ils n'y trouvent pas d'emplois et l'émigration se produit ainsi essentiellement parmi la population active se situant dans la tranche d'âge des vingt-cinq ans à quarante-cinq ans. Pour ces classes d'âge, le solde migratoire atteint le chiffre incroyablement de 1 p. 100 par an.

C'est dans cet environnement de crise sans précédent que la Lorraine vient à nouveau d'être frappée en plein cœur.

En effet, les récentes mesures de restructurations industrielles qui ont été annoncées en mars sacrifient la sidérurgie lorraine qui constitue une base essentielle de l'économie régionale et reste de loin l'activité industrielle prépondérante.

La Lorraine se trouve ainsi placée au bord du gouffre. Elle ne manquera pas d'y être précipitée si ces décisions sont appliquées en l'état.

En effet, la Lorraine n'est plus en mesure de supporter sans une rupture irréversible de ses équilibres une nouvelle hémorragie de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La Lorraine est déjà exsangue et tous les secteurs traditionnels de son économie s'effilochent, que ce soit encore le meuble, le textile et l'habillement, la chimie, le charbon.

Après avoir tant donné à la France, la Lorraine attendait qu'il soit tenu compte de sa situation critique, qu'elle soit traitée en fonction de ses atouts, et qu'en outre elle bénéficie à son tour de la solidarité nationale sans laquelle elle ne peut opérer son redressement.

Plongée dans le désarroi, la Lorraine a pris conscience qu'elle était l'objet de mesures injustes. Ces mesures s'écartent, en effet, de toute considération économique parce qu'elles sont imposées.

Lasse d'être incomprise et de ne pas être entendue malgré les propositions qu'elle ne cesse de formuler depuis que la première loi de décentralisation du 2 mars 1982 a été promulguée, habitée par un sentiment d'abandon et prise de colère parce que trompée une nouvelle fois, la Lorraine s'est spontanément mobilisée tout entière pour, d'une voix unanime, dire un non massif au nouveau plan acier.

Puis, c'est avec vigueur, détermination et une parfaite lucidité, que la Lorraine s'est exprimée.

Ce furent d'abord, fait exceptionnel, les deux assemblées régionales, véritables Etats généraux de la Lorraine, qui se réunirent conjointement dès le 2 avril en session extraordinaire, pour adopter, à l'unanimité, une motion demandant qu'il soit fait un réexamen du plan Acier et que la diversification soit résolument engagée.

Puis, le 4 avril 1984, les Lorraines et les Lorrains descendirent dans la rue, fait symbolique à l'heure même où le chef de l'Etat tentait, en vain, de dire qu'il comprenait l'épreuve imposée à la Lorraine.

Cette manifestation atteste, si besoin en était, que la Lorraine ne veut plus écouter, mais qu'elle veut maintenant être écoutée et surtout être entendue.

Le 13 avril, enfin, fut marqué par un défilé dans la capitale de plusieurs dizaines de milliers de Lorraines et de Lorrains venus attirer l'attention du pays tout entier sur leur triste avenir.

Comment a-t-on pu arriver à une telle dégradation de l'économie lorraine et en particulier de la sidérurgie ?

Certes, la crise mondiale est antérieure à 1981 et c'est avant cette date que le déclin des industries de base traditionnelles de la Lorraine a été amorcé.

En fait, c'est à partir de 1974, année où la sidérurgie lorraine a établi son record de production d'acier et de fonte, que la crise a réellement fait sentir ses effets.

Cette crise avait au moins une faible contrepartie puisque le Gouvernement avait, à l'époque, décidé la relance du charbon en Lorraine.

En outre, cette crise fut pour la Lorraine tempérée et en partie maîtrisée par la mutation qui se produisit et qui était permise par le maintien en France d'un rythme de croissance du produit intérieur brut.

Ainsi, si durant la période intercensitaire 1975-1982, beaucoup d'emplois disparurent dans l'industrie, d'autres furent créés, notamment dans le secteur tertiaire.

En définitive, de 1975 à 1982, la Lorraine n'a perdu que 18 000 emplois, soit encore, suivant les statistiques de l'I. N. S. E. E., 0,3 p. 100 par an.

Bien sûr, cette perte d'emplois affectait la Lorraine, mais elle était sans commune mesure avec le mouvement qui s'est déclenché à partir de 1982, qui a engendré une véritable catastrophe dans toute la région.

S'il y a une précipitation de la dégradation de la situation de l'économie et de l'emploi en Lorraine, c'est d'abord parce que les orientations en matière de politique socio-économique ont subi un bouleversement.

C'est ensuite parce que les décisions prises et appliquées étaient inadaptées à la situation économique et à l'environnement international et ont eu l'effet contraire de celui annoncé, de sorte que le « miracle » promis aux Lorrains se transforme désormais, malheureusement, en « débâcle ».

Et pendant ce temps, l'appareil économique s'est affaibli constamment, ce que la Lorraine a ressenti davantage que les autres régions dans la mesure où plus de 40 p. 100 des emplois industriels relèvent du secteur nationalisé.

L'économie lorraine est donc directement et doublement dépendante des décisions de l'Etat, actionnaire unique des entreprises nationalisées. Et ces considérations montrent combien il est indispensable qu'une étroite concertation s'instaure entre la région et l'Etat.

Concernant l'évolution enregistrée depuis 1981, je ne rappellerai que pour mémoire les déclarations du Président de la République faites en Lorraine au mois d'octobre.

Confirmant ses promesses antérieures, il avait déclaré, pour l'avenir de la Lorraine : « On ne le répètera jamais assez, je pense, il faut tout d'abord rénover les activités traditionnelles ».

Puis, pour réaliser cette « rénovation », il avait pris toute une série d'engagements sur lesquels il n'y a pas lieu de s'appesantir à nouveau tant ils ont été rappelés : la sidérurgie devait être étendue ; il ne devait plus y avoir de fermeture de mines de fer ; la relance de la production charbonnière devait être accentuée ; aucune diminution d'effectifs ne devait intervenir sans création préalable d'emplois de substitution en nombre équivalent.

Effectivement, dès l'automne 1981, le Gouvernement définissait la politique énergétique de la France permettant à la Lorraine d'escompter une production de 15 millions de tonnes de charbon à l'horizon 1990 et donc de prolonger la relance amorcée en 1975, relance qui s'était traduite, en 1981, par une extraction de 10,9 millions de tonnes et un rendement « fond » record.

Hélas, pour les raisons précédemment évoquées, la production et le rendement ont chuté dès 1982 et la situation financière des Charbonnages de France s'est dégradée pour devenir alarmante en 1983.

Et, le 2 mars 1984, le couperet est tombé, apportant une première désillusion à la Lorraine. Les décisions prises à cette date pour le charbon — décisions aberrantes et stupides pour la Lorraine et pour la France — non seulement vont stopper la relance, mais encore sont de nature à engager les houillères lorraines dans la spirale de la récession. Voilà un premier exemple de la manière dont les Lorrains sont traités.

Pour la sidérurgie, un plan acier a été arrêté en septembre 1982. Mais pour ce plan, l'objectif n'était déjà plus d'étendre la sidérurgie lorraine, comme l'avait annoncé le chef de l'Etat moins d'un an auparavant. En effet, ce plan ne prévoyait pour la Lorraine que 8 milliards de francs d'investissements alors qu'il aurait fallu y investir 13 milliards.

Globalement donc, la sidérurgie lorraine allait, elle aussi, être engagée dans un processus de récession ; le flou du plan gouvernemental faisant encore craindre des conséquences plus graves pour la Lorraine que celles qui étaient affichées.

Cependant, parmi les restructurations annoncées figurait la construction de plusieurs installations et, en particulier, celle du train universel lourd de Gandrange.

Il est à cet égard intéressant de citer la déclaration faite, le 28 septembre 1982, aux représentants des organisations syndicales par le ministre de l'industrie et de la recherche : « L'option du nouveau train lourd, en balance au début de l'été, est aujourd'hui confirmée, assurant ainsi l'avenir à long terme du site de Gandrange et permettant à la Lorraine de relever le défi de la sidérurgie côtière. » C'était il y a un an et demi, et cette

affirmation avait été faite même pour l'hypothèse basse du rapport Judet suivant laquelle la production d'acier français n'atteindrait que 18 millions de tonnes par an.

Que s'est-il passé depuis si ce n'est que, une nouvelle fois, les Lorrains ont été trompés et trahis, puisque, depuis le 29 mars 1984, il n'est plus question de train universel lourd. Beaucoup plus grave : les décisions annoncées paraissent même signifier la condamnation, à terme, de la sidérurgie lorraine.

Mais, cette fois-ci, les décisions gouvernementales, qui lèsent très gravement la Lorraine par rapport à d'autres régions et qui, surtout, vont à l'encontre des intérêts de la France, ne pouvaient être acceptées. Pourquoi ?

Parce que les Lorrains savent que leur sous-sol comprend encore près d'un milliard et demi de tonnes de minerai de fer exploitable.

Ils savent que ce sous-sol recèle également près de 350 millions de tonnes de charbon pouvant être extraites.

Ainsi, la Lorraine est-elle la seule région de France à pouvoir produire en quantité de l'acier entièrement français, et à pouvoir mettre notre pays à l'abri de toutes les tensions internationales.

Les Lorrains savent aussi que bon nombre d'unités sidérurgiques lorraines sont performantes et compétitives et que d'autres pourront l'être si elles subissent les modernisations qui s'imposent.

Ils savent également que la teneur en fer du minerai lorrain est certes relativement pauvre, mais ils n'ignorent pas que le prix de la fonte et de l'acier n'est pas très éloigné de celui des sidérurgies côtières françaises et que, par conséquent, comme l'a annoncé le ministre de l'Industrie le 28 septembre 1982, la Lorraine peut relever le défi de ces sidérurgies.

Les Lorrains sont donc particulièrement conscients des nouvelles incohérences qui caractérisent le plan acier 1984. Il est aberrant d'abandonner le projet de construction du train universel lourd de Gandrange, premier de l'espèce à pouvoir bénéficier exclusivement de la technologie française et qui devrait donner à la France une avance déterminante pour la qualité et la compétitivité de produits qui, pour une large part, sont exportés. En effet, les investissements consentis en contrepartie pour moderniser les installations existantes non regroupées et non situées dans des ensembles intégrés ne permettront pas de parvenir aux résultats escomptés pour le nouveau train lourd.

Il est navrant de constater que le train à fil de Rombas, modernisé en 1978 et 1981, serait condamné, alors que ses produits de haut de gamme permettent de couvrir le quart du marché mondial de fil pour carcasses de pneus.

Il est encore plus navrant de constater que l'on achève à Gandrange la construction d'une seconde coulée continue qui va donner au site une capacité de production d'acier liquide de deux millions de tonnes par an, alors qu'en aval, il n'y aura ni nouveau train universel, ni bientôt plus de train à fil. Ainsi, tout cet « amont » moderne deviendra largement surcapacitaire et perdra sa rentabilité, ce qui ne peut que le condamner à terme et, avec lui, les 8 000 emplois actuels de l'établissement.

La situation pourrait ainsi être évoquée site par site et il y aurait beaucoup à redire, notamment pour Longwy, Neuves-Maisons, Sollac et également Pompey, dont la survie de l'activité partielle, maintenue par le plan acier 1982, semble compromise.

Tout aussi inquiétant apparaît le flou extrêmement important du nouveau plan acier, qui ne peut que faire craindre le pire pour les installations non citées. Il paraît, par conséquent, indispensable que soit levé le voile des ambiguïtés, de manière à bien mettre en lumière l'avenir réel de toutes les installations sidérurgiques lorraines. A cet effet, monsieur le ministre, j'aurai l'honneur de vous adresser dès demain une lettre sollicitant les précisions nécessaires.

Tous les Lorrains admettent la nécessité d'une restructuration de la sidérurgie. Mais la Lorraine n'admet pas que ce soit elle qui supporte l'essentiel des sacrifices.

La presse a d'ailleurs souligné que vous-même, monsieur le ministre, étiez favorable à la réalisation du train universel de Gandrange. La décision prise par le Gouvernement doit-elle donc être interprétée uniquement comme une décision de nature politique ? L'on ne fera pas croire à la Lorraine que ce sont des critères financiers qui ont prévalu. Nous savons tous que de tels critères sont escamotés lorsque d'autres intérêts sont en concurrence.

Pour son équilibre et, je le répète, dans l'intérêt de l'économie française, la Lorraine doit conserver une sidérurgie forte, moderne et compétitive.

C'est dans cette perspective qu'il est fondamental que le plan Acier 1984 soit revu.

Ce n'est qu'ensuite, lorsque toutes les incidences des restructurations auront pu être mesurées, qu'un véritable plan spécifique de mesures pourra valablement être concerté, étudié et élaboré.

Certes, la « crise dans la crise » que subit la Lorraine affecte et va encore affecter certains bassins d'emplois plus que d'autres, mais, actuellement, partout, dans toute la région, les clignotants sont allumés au rouge vif.

Aussi convient-il d'agir avec une grande circonspection et d'engager les actions de revitalisation économique qui s'imposent en considérant la situation de l'ensemble de la Lorraine.

Le conseil régional a d'ailleurs émis des propositions à cet égard.

Mais il faut aussi, et surtout, que la Lorraine soit écoutée, entendue et qu'une concertation étroite et suivie soit instaurée entre le conseil régional et le Gouvernement.

En conclusion, j'espère, monsieur le ministre, que vous accepterez l'invitation que je vous ai faite de venir en Lorraine le 26 juin pour présenter vos propositions au conseil régional afin que l'ensemble de ces sujets soient enfin abordés dans la clarté. Il faut que, le 26 juin, le dialogue qui fait la force de notre vie républicaine trouve sa vraie place. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I. ainsi que sur les travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Huriet, auteur de la question n° 116.

M. Claude Huriet. Monsieur le ministre, voilà quelques semaines, le conseil des ministres annonçait, en ce triste matin du 29 mars, les décisions, qui étaient attendues avec espoir par les uns, avec inquiétude ou angoisse par les autres, concernant la politique du Gouvernement à l'égard de la sidérurgie.

Passé le moment de stupeur, j'avais décidé, comme l'ont fait d'autres collègues, d'interroger le Gouvernement pour connaître ses véritables intentions et savoir dans quelle mesure la Lorraine pouvait retrouver quelques espoirs pour l'avenir.

Puis, vous êtes venu en Lorraine, en premier lieu à Metz — visite décevante — en second lieu à Nancy, le 26 avril, où vous avez annoncé un certain nombre de mesures qui m'avaient alors conduit à m'interroger sur l'utilité de maintenir la question que j'avais adressée au Gouvernement. L'analyse des promesses que vous avez faites à cette occasion non seulement ne m'a pas amené à retirer cette question, mais m'a conforté dans l'idée qu'il était nécessaire de vous interroger pour obtenir des réponses plus précises que celles que vous nous aviez données et qui soient davantage à la mesure des problèmes angoissants auxquels la Lorraine est confrontée.

On comprend, en effet, monsieur le ministre, que, du fait de la brutalité de son annonce, en contradiction avec les engagements qui avaient été pris et répétés, de la gravité de ses conséquences et de l'absence de vraies solutions de remplacement, le plan acier soit rejeté par les Lorrains.

Je voudrais d'abord, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, faire un peu de géographie et un court rappel d'histoire avant d'envisager avec vous, de façon lucide et objective, la situation dans laquelle nous nous trouvons désormais. Enfin, monsieur le ministre, je vous poserai quelques questions, puisque tel est bien l'objet d'un tel débat.

D'abord, un peu de géographie.

La Meurthe-et-Moselle, dont je parlerai surtout — tout en étant pleinement solidaire de tous les élus régionaux — comporte trois pôles sidérurgiques qui sont tous très gravement menacés : Longwy, avec 5 600 emplois sidérurgiques ; Neuves-Maisons, avec 2 400 emplois ; Pompey, avec 2 400 emplois dans les aciers spéciaux. Ces trois pôles, répartis à travers ce département dont chacun connaît la géographie très particulière, étaient naguère les trois points forts de l'économie de la Meurthe-et-Moselle.

Je ferai remonter mon bref rappel d'histoire à 1977. Cette année-là, des mesures avaient déjà été prises, mais elles avaient été vigoureusement contestées par l'opposition de l'époque, et elles s'étaient heurtées à l'incompréhension, à l'hostilité et parfois à des menaces de révolte de la part de ceux qui risquaient d'en être les victimes. On ne peut donc pas dire, monsieur le ministre, que jusque-là, rien n'avait été fait et que la majorité et le Gouvernement d'alors avaient « laissé aller. »

En sept ans, la Meurthe-et-Moselle a perdu 22 500 emplois dans les établissements de plus de 50 salariés, soit environ 14 p. 100. L'industrie a perdu 30 p. 100 de ses effectifs et la sidérurgie, environ 13 000 emplois. On comprend que, face à une telle évolution, l'espoir qui avait accompagné ce que l'on a appelé « l'état de grâce » ait amené beaucoup de Lorrains à rêver, d'autant que, quelques mois après son élection, le

Président de la République, tant à Nancy qu'à Longwy ou à Metz, avait déclaré : « Il était temps que nous arrivions ! Si cela avait dû continuer comme ça, où en serait-on l'année prochaine ? » Mes chers collègues, le rappel d'une telle citation ne prête, hélas ! pas à rire, mais davantage à la tristesse.

Il avait déclaré encore : « Je me sens disponible pour m'attaquer avec énergie au problème de la sidérurgie », ajoutant : « Tous les espoirs sont permis. » Puis à Longwy, s'adressant aux victimes — comme il disait — « d'une société injuste », il ajoutait : « Je suis venu pour dire qu'elles doivent être maintenant au premier rang dans la reconstruction de notre économie. Cette reconstruction se fera avec elles et pour elles. » Et surtout : « Il faudra que des emplois nouveaux précèdent d'éventuelles diminutions d'effectifs de façon que votre région préserve ses équilibres déjà si gravement menacés. »

Un an plus tard, le Premier ministre, venant à Pont-à-Mousson, annonçait et confirmait que le Gouvernement avait choisi l'hypothèse haute du rapport Judet, avec une production de 24 millions de tonnes, alors que, dès ce moment, cet objectif paraissait hors d'atteinte. Il annonçait également les investissements prévus pour les groupes sidérurgiques : entre autres, la coulée continue à Longwy et le train universel de Gandrange, représentant 8 milliards de francs et du travail pour 3 400 personnes. Et il déclarait aussi : « Je reviendrai dans un an. » Nous l'attendons encore.

Le 12 janvier 1983, le Premier ministre, recevant les présidents des conseils généraux des quatre départements lorrains, s'était étonné de l'inquiétude que j'avais manifestée à propos de Neuves-Maisons.

Monsieur le ministre, au terme de ce bref rappel historique, qui n'est pas exhaustif mais dont les citations ont été choisies en fonction des circonstances, ce qu'on ne pardonne pas en Lorraine, ce ne sont pas tant les décisions récemment annoncées, mais surtout le fait d'avoir entretenu durablement des illusions et d'avoir, durant près de trois ans, trompé les populations. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'elles sombrent désormais dans la désespérance.

La situation actuelle se traduit par une dépopulation, en particulier du Pays-Haut, de moins de 9 p. 100, et par le vieillissement de la population, et pourtant la moitié des demandeurs d'emploi sont âgés de moins de vingt-cinq ans.

On dénombre actuellement 12 000 travailleurs dans la sidérurgie en Meurthe-et-Moselle. De 5 000 à 6 000 sont condamnés par le récent plan acier. Longwy en perdra 2 000 ; Neuves-Maisons sans doute 1 800 ; quant à Pompey, les hypothèses sont encore trop nombreuses et trop floues pour savoir à quel effectif nous parviendrons à terme, d'autant que, depuis quelques jours, court la rumeur inquiétante d'une hypothèse zéro pour Pompey. En tout état de cause, les annonces qui ont été faites laissent entrevoir un effectif de 600 au lieu de 2 400 à ce jour.

Parallèlement, la situation sociale se dégrade. Je n'en prends pour preuve que l'accroissement des demandes d'aide sociale qui, en moins de trois ans, sont passées, en Meurthe-et-Moselle, de 23 000 à plus de 26 000.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont amené à une telle situation. Je n'insisterai pas sur ce point, mais je voudrais néanmoins souligner que la crise n'explique pas tout. Voilà trois ou quatre ans, alors que s'amorçait la nécessité d'une reconversion de notre sidérurgie, vous étiez de ceux qui niaient l'existence de la crise.

Or, maintenant, alors même qu'elle est trop souvent avancée comme un prétexte pour justifier les décisions intervenues, nous constatons que, dans beaucoup de pays développés, la crise est en train de s'estomper. On l'a donc niée quand elle existait et désormais alors qu'elle s'atténue, on donne à penser qu'elle explique toutes les décisions auxquelles le Gouvernement se trouve contraint.

La production d'acier diminue, certes, dans le cadre des décisions européennes, de 1,7 p. 100 pour la C. E. C. A., mais de 4,4 p. 100 pour la France. Et les importations de celle-ci ont augmenté de 35,7 p. 100 en 1980 et 38,3 p. 100 en 1982, alors que les ventes françaises dans les pays européens ont diminué de 15 p. 100 en deux ans. Cela mérite des explications !

Face à cette situation, monsieur le ministre, quelles sont les propositions ou les décisions du Gouvernement ? Ces mesures ont été rendues publiques par vous-même, à Nancy, voilà quelques semaines, et elles se traduisent — ce n'est pas négligeable — par l'annonce, dont nous espérons qu'elle sera confirmée par la réalité, de la création de 4 000 emplois à terme pour toute la Lorraine, échelonnée sur trois ou quatre ans.

Ces mesures, monsieur le ministre, ne sont pas conformes aux engagements pris et répétés par le Président de la République, selon lesquels « des emplois nouveaux précéderont d'éventuelles diminutions d'effectifs ». En outre, elles sont insuffisantes quantitativement.

Vous avez annoncé la création de 4 000 emplois à terme pour la Lorraine mais les chiffres que je viens de citer sont d'un ordre de grandeur tout à fait différent. C'est 5 000 ou 6 000 emplois sidérurgiques qui disparaissent dans la seule Meurthe-et-Moselle. Nous sommes donc, hélas ! bien loin du compte.

Ces mesures sont également inadaptées. Je ne parlerai pas, car je ne veux pas ici verser dans l'anecdote, de la récente nomination d'un préfet délégué syndicaliste dont on ne sait quelles fonctions il sera amené à privilégier. Celui-ci a pris la précaution, avant même d'entrer en charge, de dire que le plan acier ne le concernait pas.

Mais je veux insister sur deux grands volets des décisions que vous avez annoncées et des réflexions que sans doute vous poursuivez. Elles ont trait à la reconversion industrielle et à la création d'entreprises.

Pour la reconversion industrielle, ce que vous nous avez laissé entrevoir, monsieur le ministre, est intéressant et nous n'avons pas à faire la fine bouche car de tels emplois, s'inscrivant d'ailleurs dans les perspectives d'entreprises lorraines existantes, préparent, je l'espère, la Lorraine de demain.

Mais cette reconversion intéressant les activités futures va, au moins pour les réalisations actuelles, concerner surtout les emplois féminins. Il en est ainsi notamment de ceux qui sont créés ou qui vont l'être à Pompey. Ces emplois que vous nous faites entrevoir nécessitent une qualification. Et ce point doit retenir notre attention. En effet, comment imaginer, alors que les sidérurgistes ont plus de trente-cinq ans pour la moitié d'entre eux, qu'ils auront la capacité, quelle que soit leur volonté de sortir par leurs propres forces de l'impasse dans laquelle ils se trouvent, de s'adapter aux emplois que vous leur proposez ?

Par ailleurs, la localisation des créations d'entreprises reste encore bien floue, ce qui suscite quelque émotion en Lorraine.

Il faut donc bien prendre en compte la nécessité de maintenir et de favoriser le développement des entreprises lorraines existantes, et je ne suis pas certain que vous ayez choisi les meilleures voies pour y parvenir.

Pour les créations d'entreprises ou les transferts d'activités, certaines décisions seront imposées par le canal de la D.A.T.A.R., et nous nous demandons dans quelle mesure ces décisions n'entraîneront pas des « réactions d'inertie » ou de refus qui finalement retarderont, ou amoindriront, la portée des décisions prises par le Gouvernement.

Les transferts de ces divers organismes seront-ils acceptés ? Dans l'affirmative, est-ce que la totalité ou une large proportion des emplois existants viendra en Lorraine, auquel cas, certes, cela contribuera à l'activité économique de cette région, mais ne répondra pas pour autant au problème de la disparition des emplois lorrains.

Mais, bien évidemment nous sommes prêts à accueillir tout ce qu'on peut nous proposer et tout ce que la réputation de sérieux, de travail et les vertus propres de la Lorraine sont capables d'attirer dans notre région.

Les autres mesures sont des mesures d'incitation, et je dirai quelques mots sur les pôles de conversion. Monsieur le ministre, nous ne connaissons pas encore leurs limites mais peut-être avez-vous voulu réserver à la Haute Assemblée la primeur de telles annonces. Ces limites doivent être rapidement précisées car certains « appétits » se manifestent.

En outre, le contenu de ces pôles de conversion reste encore bien vague. Vous avez annoncé l'exonération à 100 p. 100 des cotisations sociales patronales pendant trois ans. Vous reconnaissez ainsi, monsieur le ministre, l'effet pervers de l'accroissement des charges qui pèsent sur les entreprises puisque, pour favoriser la création d'entreprises, le Gouvernement souhaite les en exonérer.

Mais ces mesures risquent aussi de susciter un grave déséquilibre au détriment des entreprises lorraines existantes.

Lors de votre visite à Nancy, monsieur le ministre, j'ai attiré votre attention sur ce point : pour bénéficier de cette exonération des charges sociales, des créateurs d'entreprises ou des chefs d'entreprise, venant d'autres régions de France, vont vouloir s'implanter en Lorraine. Et c'est tant mieux ! Mais du même coup, ces entreprises bénéficieront d'un régime spécial dont les entreprises qui existent déjà en Lorraine, elles, ne profiteront pas.

C'est pourquoi je vous mets en garde, monsieur le ministre : en se contentant de mesures conjoncturelles, on risque de ne pas compenser les disparitions d'emplois par un nombre équivalent d'emplois créés. Les entreprises lorraines sont, en effet, pour certaines d'entre elles, dans un état d'équilibre extrêmement précaire et les mesures prises introduisent une sorte de concurrence déloyale.

Monsieur le ministre, étant rédacteur en chef du « journal inattendu » de R. T. L., le 28 avril vous avez dit — et comment ne pas souscrire à vos propos ? — : « il ne faut pas raconter d'histoires aux gens, il faut leur dire la vérité ». Je dis, non pas à vous-même, mais au Gouvernement : oui il est temps de dire la vérité aux gens.

Les questions que je voulais vous poser concernent « l'espace » et « le temps ».

L'espace. Quelles seront les limites des pôles de conversion ? Quelle sera la répartition géographique des emplois prévus ?

Le temps. Il est nécessaire, monsieur le ministre, avec une marge d'incertitude que personne ne vous reprochera, de définir un calendrier précis pour savoir dans quels délais et dans quelles conditions le Gouvernement concrétisera les engagements qu'en son nom vous avez annoncés.

Je vous demande donc instamment, monsieur le ministre, d'étaler autant qu'il est possible les mutations industrielles nécessaires car les sidérurgistes ainsi qu'une bonne partie de la population sont confrontés à une situation inquiétante. Il faut leur laisser le temps, non pas de souffler et d'attendre passivement la suite des événements, mais de réaliser cet effort d'adaptation pour lequel nous sommes tous mobilisés.

Il faut également que vous preniez des engagements fermes de maintien des activités sidérurgiques à Longwy qui conserve ses chances. Mais qu'en est-il du site de Neuves-Maisons, à propos duquel des rumeurs recommencent à courir ? Et de Pompey, où des inquiétudes plus vives se sont manifestées récemment quant à la possibilité d'une option zéro ?

Nous attendons également des engagements fermes sur le choix des investissements pour pérenniser les activités sur les sites qui sont maintenus et pour en assurer la rentabilité.

Il est nécessaire d'accélérer la mise en place des moyens de formation, malgré les réserves que j'ai exprimées il y a un instant.

Il est également nécessaire de faire en sorte que, par leurs limites et par leur contenu, les pôles de conversion ne compromettent pas l'équilibre économique de la Lorraine et notamment du département de Meurthe-et-Moselle.

Je m'associe aux propositions de mon collègue, M. Rausch ; il est nécessaire en effet que des actions exceptionnelles soient engagées par l'Etat, concurrentiellement avec le contrat de plan Etat-région, mais je dirai aussi « hors contrat », car la solidarité nationale, que la Lorraine attend non pas passivement comme un dû, mais comme un moyen qui lui est nécessaire pour bâtir un nouvel avenir, doit se manifester de façon concrète à l'occasion d'un plan qui marquera pour la Lorraine, nous l'espérons, une phase importante dans son redéploiement industriel, dans la recherche et la conquête des voies de son avenir.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions et les critiques que je me devais de formuler mais aussi les questions auxquelles nous attendons de votre part la réponse la meilleure, la plus claire, la plus déterminée, afin que l'angoisse des Lorrains laisse place à l'espoir. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin, auteur de la question n° 117.

M. Hubert Martin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais d'abord m'associer à ce qui vient d'être dit par mes deux collègues, MM. Rausch et Huriot.

Le sujet relatif à la sidérurgie est si vaste qu'il faut bien se partager la tâche, à savoir les problèmes du département de Meurthe-et-Moselle et aussi ceux de la Moselle en raison des nombreux travailleurs du Pays-Haut qui travaillent dans ce département. Je limiterai donc mon propos aux bassins de Longwy, de Briey et de Thionville.

S'agissant de Longwy, personne n'a oublié la révolte unanime, en 1978, des habitants de ce secteur, qui, à nouveau, va être gravement lésé. Comment ne pas comprendre ces travailleurs qui défendent — passez-moi l'expression — leur bifteck, sans oublier pour autant les intérêts de leur région et de leur pays ?

Longwy, d'abord : le front commun qu'ont formé les travailleurs depuis 1983, à tous les niveaux, a essentiellement pour objectif d'attirer l'attention sur les conséquences graves des fermetures : tôle de Mont-Saint-Martin, cokerie, train à feuillard de Réhon, société de lamineries de Villerupt.

Un an après, jour pour jour, force est de constater que la tôle est fermée depuis le 9 décembre 1983, avec — comble de l'ironie — un an d'avance sur la date prévue par le plan Usinor 1982-1986.

La société des laminoirs de Villerupt va subir le même sort, ainsi que le train à feuillard.

L'annonce du maintien d'une phase liquide apparaît comme une solution à très court terme, qui conduit à une perte de 3 000 emplois sidérurgiques et qui placera dans deux ou trois ans les travailleurs du bassin dans les mêmes difficultés d'emploi qu'aujourd'hui.

Il faudrait de nombreuses créations d'emploi, au moyen d'une industrialisation qui éviterait l'exode massif des jeunes, le déclin des entreprises gravitant autour de la sidérurgie, la mort lente des commerces et le désespoir de toute la population du bassin.

Et que dire des communes, monsieur le ministre, dont on ne parle pas souvent ? Vous n'imaginez pas combien elles sont lésées ; elles ont souvent contracté des emprunts lorsqu'elles étaient en pleine prospérité, emprunts qu'elles sont maintenant obligées de rembourser.

La première question que je vous poserai est la suivante : pensez-vous entreprendre rapidement cette diversification industrielle, qui se pose exactement dans les mêmes termes dans le bassin de Briey, atteint depuis longtemps par une autre crise de la sidérurgie et des mines de fer et qui va encore voir s'aggraver ses problèmes avec le plan Acier ? En effet, de nombreux travailleurs, comme je l'ai dit, travaillent en Moselle maintenant.

Permettez-moi de vous parler ensuite, à mon tour, du problème propre à Sacilor.

Pour ceux et celles qui ont pu voir le montage audiovisuel conçu par des personnes travaillant dans cette société, ce qui est particulièrement frappant, est que, sans aucun esprit de propagande, celles-ci ont voulu, d'une façon dépouillée, montrer ce qu'est l'instrument de travail dont elles sont fières et qu'elles ne veulent pas abandonner. Je suis heureux que l'ancien ingénieur des mines qu'est M. le président Poher leur ait permis de s'exprimer par un procédé audiovisuel, qui est, si je ne m'abuse, une première au Parlement.

Résumons encore ce qu'est Sacilor : c'est le seul producteur français de rails, fournisseur exclusif de la S. N. C. F., premier producteur d'Europe.

Sacilor, c'est le seul producteur français de palplanches, un des quatre grands producteurs européens, le premier exportateur aux Etats-Unis.

Sacilor, c'est aussi le premier producteur français de poutrelles.

Sacilor, c'est la société qui fabrique la gamme la plus complète de fils d'aciers, en particulier de fils « concassés », utilisés par Michelin et Goodyear. C'est aussi un très gros producteur de ronds pour tubes pétroles, élaborés en coulée continue. C'est aussi les laminés marchands, les aciers pour béton, etc.

Que vont devenir toutes ces unités qui faisaient la fierté de notre région ?

Le train universel ? Que d'espoirs déçus sur cet investissement — que vous désiriez, je crois, monsieur le ministre ; je ne vous demande pas de répondre à cette question. Vous le savez mieux que tout autre, monsieur le ministre, cet investissement était seul capable d'assurer l'avenir des produits longs en France et en Lorraine.

Il devait assurer la rationalisation de la production des profilés lourds réalisés, à l'heure actuelle, sur quatre sites ; il devait répondre aux évolutions du marché et de la clientèle et ainsi conforter le fonds de commerce de Sacilor en quatre produits de grandes longueurs et en produits de pointe.

Il devait constituer une avancée technologique importante, reconnue par les constructeurs de laminoirs, et consacrer l'expérience et la capacité d'innovation de l'équipe de lamineurs et chercheurs de Sacilor, et une capacité d'adaptation à l'évolution des techniques que n'ont plus les trains existants.

En bref, ce plan était cohérent, chaque pièce étant essentielle, car sous-tendant tout l'édifice, des mines aux laminoirs.

Il permettait, à son échéance, de dégager une marge industrielle suffisante pour couvrir les charges financières et amortissements normaux.

Il nécessitait un effort important de la part du personnel : adaptation à la technologie de demain ; changements de métier et de lieu de travail ; formation importante.

Par la faute de nos ministres, tout ce bel édifice est remis en cause. Je dis bien : « remis en cause », car, malgré le désespoir de nos concitoyens, nous croyons encore, non pas au Père Noël, mais en l'intelligence de nos gouvernants. Il faut

bien savoir, en effet, que la filière sidérurgique, en Lorraine, implique beaucoup de monde : 100 000 emplois, si l'on n'oublie pas les emplois en aval et en amont — les transports, le service extérieur, la sous-traitance, l'aval métallurgique, les mines, etc.

Cent mille emplois de moins en 1990, ce sont combien de départs de Lorraine, et pour où ?

Comme je l'ai déjà souligné, si le plan est appliqué, on supprime nos 2 500 mineurs de fer alors que l'A.R.B.E.D., au Luxembourg, cherche à obtenir de nouvelles concessions minières en France et qu'elle conserve sa filière fonte, qui est rentable.

Avant de revenir sur quelques questions qui ont déjà été posées, je voudrais faire une brève remarque.

Fos-sur-Mer n'est pas la Lorraine. Et pourtant ! Ironie du sort, près de cinquante jeunes viennent d'y arriver de l'Est de la France. Pour les mutés, remplis d'espérance voilà peu de temps encore, fermer une telle usine, une usine aussi moderne est révoltant. Depuis sa création en 1972, Ugine-Aciers a fait venir 150 ouvriers de Savoie et une centaine de Lorraine.

Aux questions déjà posées lors de cette intervention, je voudrais en rappeler d'autres auxquelles il ne m'a pas été répondu.

Premièrement, les recherches de l'Irsid — Institut de recherches de la sidérurgie — vont-elles continuer ?

Deuxièmement, les usines d'agglomérations de minerais fermeront-elles leurs portes, comme c'est à prévoir avec les nouvelles aciéries électriques ?

Troisièmement, que vont devenir les mines de fer ? Vous m'avez promis une concertation rapide. Mais qu'est-ce qu'une concertation dans ce domaine essentiellement technique et même mathématiques ? Oui ou non les mines de fer vont-elles subsister et jusqu'à quand ?

Quatrièmement, il est indispensable de créer à Briey, sous-préfecture, une antenne de la direction départementale de l'inspection du travail. Ce projet, qui ne coûterait rien, est-il envisagé ?

Cinquièmement, l'an dernier, le 13 octobre 1983, la D.A.T.A.R. — délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — annonçait une enveloppe spécifique de 500 millions de francs pour les entreprises lorraines. Or, le 5 avril 1984, M. Mauroy annonçait la création d'un fonds d'industrialisation de 500 millions de francs pour concourir à la création d'industries d'avenir. S'agit-il des mêmes 500 millions de francs ou s'ajoutent-ils les uns aux autres ?

Sixièmement, nous n'avons pas baissé les bras ces années dernières. Grâce aux efforts des collectivités locales, régionale, nationale, nous sommes prêts à accueillir des industries nouvelles ; nous avons de nombreuses zones industrielles, quantités d'établissements scolaires de tous niveaux, couronnés par notre belle université de Nancy-Metz.

Nous pourrions trouver, si besoin était, des constructions existantes, immédiatement disponibles, comme la « cité radieuse » de Briey, qui est vide.

Nous avons des autoroutes dans toutes les directions de France et des pays voisins : Belgique, Luxembourg, Allemagne.

Bref, nous avons toutes les infrastructures d'accueil désirables.

Pensez-vous les utiliser ? Dans les 4 000 emplois que vous voulez créer, il n'est question ni du bassin de Briey, ni de celui de Longwy.

Oui, je le répète, le nouveau plan acier doit être revu et corrigé. Il est mauvais. Certains l'ont qualifié de courageux. Il est surtout — et excusez ma vivacité — le fruit de l'inconscience, combinée à l'incapacité des hommes politiques mal conseillés par des technocrates coupés des réalités, qui ne connaissent rien du monde industriel et qui donnent l'impression de jouer une région contre une autre.

L'inquiétude que suscite l'avenir de ma région de Lorraine ne me fait pas oublier les difficultés que connaissent bien des régions de France.

C'est pourquoi, à la fin de mon intervention, j'ai accepté de vous faire part de l'exposé qu'avait prévu de faire mon collègue et ami M. Marcel Lucotte, qui — et il le regrette — est retenu dans son département par la visite de M. Rocard, ministre de l'agriculture, au sujet des problèmes du lait.

Il vous aurait entretenu, monsieur le ministre, de la situation très préoccupante créée par l'impasse où est engagé le groupe Creusot-Loire.

Ce sont d'abord plus de 6 000 emplois directs qui sont en cause en Saône-et-Loire, principalement au Creusot, et, partant, une ville de mono-industrie et une région d'autant plus touchée que, dans le même temps, l'avenir du bassin minier tout proche de Montceau-Blanzay est lui-même très menacé.

Mais, en plus des emplois directs, ce sont, dans le seul département de Saône-et-Loire, 365 entreprises sous-traitantes employant 6 500 salariés et détenant 40 millions de francs de créances non payées sur Creusot-Loire qui sont en danger, les banques n'acceptant plus d'escompter les traites sur cette société.

Si la suspension provisoire de poursuites est accordée à Creusot-Loire et si aucune solution n'est trouvée, de nombreuses entreprises sous-traitantes seront condamnées à déposer leur bilan dans les prochains jours.

Au plan national, les entreprises sous-traitantes disposent de 700 millions de francs de créances : 300 millions de francs au 10 mai, 200 millions de francs au 10 juin et 200 millions de francs au 10 juillet. Une telle situation ne peut laisser les pouvoirs publics insensibles.

Mon collègue demande donc ce que le Gouvernement entend faire à l'égard de la société Creusot-Loire elle-même, à laquelle des aides publiques avaient déjà été accordées il y a quelques mois.

Il souhaite que des mesures de sauvegarde soient prises pour éviter l'effondrement, comme un château de cartes, des fournisseurs et sous-traitants, l'octroi, par exemple, d'un différé de paiement des charges sociales, une déduction accélérée de la récupération de T.V.A. par ces entreprises et, éventuellement, des mesures de garantie des créances sur Creusot-Loire. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Malassagne, en remplacement de M. Roger Husson, auteur de la question n° 126, qui est retenu aujourd'hui en Lorraine.

M. Paul Malassagne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens à vous présenter les excuses de mon collègue et ami M. Roger Husson, retenu impérativement dans son département.

Il aurait, certes, présenté cet exposé avec beaucoup plus d'autorité et de compétence que moi car, s'il est sénateur, il fait également partie des cadres de la sidérurgie. Il était donc particulièrement qualifié pour intervenir dans cet important débat.

Monsieur le ministre, la situation économique et sociale de la région lorraine est catastrophique, vous venez déjà de l'entendre dire et je crains que vous ne l'entendiez encore.

A l'heure actuelle, plusieurs dizaines de milliers de personnes s'interrogent sur leur avenir et constatent avec angoisse que les emplois disparaissent à une vitesse inquiétante. Certes, depuis le plan acier du Gouvernement, tous les projecteurs de l'actualité sont braqués sur la sidérurgie, et cela à juste titre car ce secteur vient d'être sévèrement frappé par les mesures gouvernementales.

Mais, au-delà, la Lorraine subit une véritable désagrégation de son tissu industriel.

Il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. Aussi n'oublions pas les charbonnages et la chimie, deux autres secteurs de l'activité économique lorraine qui traversent, eux aussi, une passe extrêmement délicate.

A titre personnel, je me permets d'évoquer également un problème dont on risque, malheureusement, de parler bientôt, celui de l'industrie chimique et du traitement de l'aluminium et de ses dérivés, problème qui va s'ajouter, je le crains, à celui des aciéries.

Je souhaiterais aujourd'hui replacer les questions sidérurgiques dans l'ensemble des difficultés industrielles de la Lorraine. Je ne pense pas que l'on puisse éviter d'évoquer la totalité de la conjoncture dans laquelle vient s'inscrire le plan acier. Effectivement, ce sont, en réalité, les trois piliers de la vie économique qui s'écroulent : la sidérurgie, les charbonnages et la chimie.

Le plan acier du Gouvernement prévoit de vingt mille à vingt-sept mille suppressions d'emploi dans la sidérurgie. Ces restructurations passent nécessairement par la fermeture de certains sites, comme à Rombas, ou par l'arrêt des modernisations entreprises, comme à Gandrange.

Lors de votre dernière venue en Lorraine, vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, la création de quatre mille emplois au titre des industries de remplacement, sur la base d'implantations d'entreprises nationales ; de même, des initiatives privées permettront de nouveaux débouchés dans des sec-

teurs de pointe. Je me félicite, bien sûr, de ces informations, mais il faut admettre qu'il ne s'agit là que d'une goutte d'eau dans l'océan. Quatre mille emplois nouveaux, c'est bien, mais c'est très insuffisant, car, au bas mot, seize mille postes ne sont toujours pas remplacés et font cruellement défaut. Quelles initiatives envisagez-vous, monsieur le ministre, pour combler cet immense vide ?

Par ailleurs, le Gouvernement ne nous a encore pas totalement éclairés sur sa volonté en matière de politique sidérurgique.

L'acier doit demeurer une production nationale et, pour cela, il faut doter Usinor et Sacilor d'unités de production aptes à supporter la concurrence étrangère. En ce sens, le plan acier est irréversible, avez-vous dit. Je le regrette et je persiste à penser que l'abandon du train universel de Gandrange est une grave erreur ; on laisse ainsi le champ libre à d'autres pays, notamment pour la production de produits longs.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, quels sont les objectifs du Gouvernement concernant chacun de ces sites : Gandrange, Rombas, Safé, Longwy, Neuves-Maisons, Pompey, Sollac et Hayange. Quels sont vos objectifs en ce qui concerne les mines de fer ? Vos réponses conditionnent l'avenir du secteur sidérurgique en Lorraine.

Les charbonnages constituent également un sujet d'inquiétude pour la région. Je ne reviendrai pas sur les non-sens commis ces deux dernières années en matière de politique charbonnière, mais il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui nous payons ces inconséquences. Le Gouvernement envisage de concentrer l'exploitation sur les meilleurs sites.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, ce que cela signifie, en particulier pour ce qui concerne la cokerie de Carling, La Houve et Simon, Vouters, les groupes 5 et 6 d'Huchet, Sainte-Fontaine, la cokerie de Marinou et la centrale de Grosbiederstroff.

Par ailleurs, C. D. F. a conclu récemment trois contrats : l'un avec l'Etat portant sur 6,5 milliards de francs, un autre avec E. D. F. concernant la coopération énergétique et, enfin, un contrat d'entreprise entre les bassins et leur personnel.

Je souhaiterais savoir si ces conventions apportent des garanties sérieuses au niveau de l'emploi dans les charbonnages. C'est de cela qu'il s'agit. D'une manière générale, il serait catastrophique pour la Lorraine de voir apparaître subitement un plan charbon. Il nous faut maintenant obtenir des assurances pour l'avenir et connaître les objectifs du Gouvernement en matière de production et de conservation des sites miniers.

La chimie représente le troisième pilier de l'activité industrielle en Lorraine. Or, là encore, il faut s'attendre à des suppressions d'emplois à court terme. Le président de C. D. F. avançait pour la branche chimie le chiffre de 2 260, dont 680 concerneraient directement les sites de Villers-Saint-Paul, Harnes, Villers-Saint-Sépulcre et Dieuze.

Pour ce qui est de Dieuze, vous avez, monsieur le ministre, confirmé une réduction d'effectifs au 1^{er} juillet 1984. En effet, à cette date, la production de chlorure de baryum cristallisé sera définitivement arrêtée. Le nombre des emplois passera de 420 à 335 sur ce site.

De plus, 300 postes seront supprimés dans la pétrochimie. La plate-forme de Carling sera touchée.

J'attire votre attention sur le fait que ces usines chimiques se situent en milieu rural. Par conséquent, il est vital d'y maintenir l'activité sous peine de provoquer la désertification progressive des communes concernées et donc la mort de l'économie locale.

Comme vous avez pu le constater, monsieur le ministre, dans ce bref tableau de la situation industrielle en Lorraine à travers trois secteurs clés, c'est bien l'intégralité de l'activité économique de la région qui est menacée. Le Gouvernement doit bien comprendre la gravité des problèmes et répondre par des actes à l'inquiétude légitime de milliers de salariés.

J'espère, monsieur le ministre, que les précisions que vous allez apporter aujourd'hui iront enfin dans ce sens. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Souffrin, auteur de la question n° 128.

M. Paul Souffrin. Monsieur le ministre, souhaitant éviter les redites, je vais abrégé considérablement mon propos pour vous permettre de répondre dans les meilleures conditions.

Vous avez rencontré à Nancy les différents groupes socio-professionnels lorrains, comme vous l'aviez promis à Metz lors de votre premier passage. Cette seconde visite a eu lieu après les très importantes manifestations, débordant largement le cadre syndical unitaire, des 4 et 13 avril dernier.

De nombreux conseils municipaux, dont ceux de Thionville, Algrange, Hayange, Rosselange, Terville, Yutz et d'autres, ont reconnu, pour la survie de notre région, la nécessité que soit maintenu et renforcé le potentiel sidérurgique de notre pays.

Les populations et les élus concernés, surtout lorsqu'ils appartiennent, comme moi, à la majorité, sont inquiets des mesures qui ont été prises par le Gouvernement. Je vous l'ai dit ici même, monsieur le ministre, ceux qui veulent nous voir gagner pour l'avenir de la France, bien au-delà des prochaines échéances électorales, pensent que le fait de refuser l'investissement du train universel de Gandrange est une erreur.

Toute la filière des produits longs est menacée. La filière fonte et les mines de fer seraient condamnées, comme les sites ultramodernes de Gandrange — où, avec tous les syndicats et les élus de la majorité de mon conseil municipal, j'ai participé au défilé du 1^{er} mai — ceux de Neuves-Maisons, de Longwy, et enfin l'usine sophistiquée pour les aciers spéciaux d'Ugine-Fos.

Le plan, tel qu'il a été arrêté, entraînerait 30 000 suppressions d'emplois et, de l'avis des syndicats, 15 000 licenciements dans la sidérurgie, sans compter les emplois induits.

Monsieur le ministre, vous connaissez la situation de notre région. Elle a été trop dégradée par nos prédécesseurs. Il ne faut pas, sous la contrainte de Bruxelles, l'aggraver encore.

La question que je vous ai posée concerne notre avenir sidérurgique après la libération des quotas en 1986 ou 1987.

Nos principaux concurrents étrangers, comme l'A. R. B. E. D. au Luxembourg, qui utilise largement le minerai que nous méprisons, se félicite à la perspective d'augmenter encore leur taux de pénétration. La capacité de production d'acier de la République fédérale d'Allemagne passerait de 53 millions à 47 millions de tonnes, soit une baisse de 11,2 p. 100. Celle de l'Italie, qui n'a pas de mines de fer, passerait de 36 millions à environ 30 millions de tonnes, ce qui représente une diminution de 16 p. 100. Celle de notre pays passerait en dessous de la barre des 20 millions de tonnes, soit une diminution de 16 p. 100.

Le coût économique et social de ces mesures est évalué à 40 milliards de francs, soit quatre fois les déficits d'Usinor et de Sacilor.

L'aciérie à coulée continue de Gandrange, qui est un magnifique outil, n'a plus de raison d'être sans le train universel. Les fours électriques qui doivent être construits en 1986 sont faits pour des produits de bas de gamme et entraîneront à court terme la hausse difficile à freiner des prix de la ferraille.

Il faut aussi parler des hommes.

A Gandrange, il y avait, à la fin de 1983, 9 000 personnes contre 31 000 en 1973. Il en restera 8 000 à la fin de 1984. Ce personnel — ouvriers, techniciens, agents de maîtrise et cadres — a accepté de fournir un effort important de reconversion et a su s'adapter à l'évolution technologique. On lui doit, entre autres progrès, de nouvelles nuances d'aciers, le traitement thermique des rails et des poutrelles, la création d'une nouvelle gamme de palplanches, des procédés permettant d'économiser sur le minerai importé.

Avec bien d'autres, monsieur le ministre, je vous ai déjà fait part de ces préoccupations.

A Nancy, où vous êtes venu avec M. Pebereau et d'autres industriels, vous avez annoncé des mesures importantes liées au contrat de plan en matière de recherche, de formation, d'éducation, avec un renforcement non négligeable des moyens pour la recherche et une accélération indispensable de l'équipement de ma région en informatique.

Pour Thionville, vous avez annoncé la création de 200 emplois chez Renault, à Basse-Ham.

Globalement, vous avez promis pour la région plus de 4 000 emplois et l'accélération des travaux de la centrale nucléaire de Cattenom. Vous avez aussi annoncé une amélioration de ce que vous avez appelé « l'environnement des entreprises » par le biais des sociétés d'assurances et d'un fonds de placement à risques créé par les banques.

Cette ouverture que vous avez évoquée à Nancy, monsieur le ministre, a été reçue, j'en porte témoignage, avec satisfaction, mais avec des réserves.

Il faut préserver et améliorer l'existant, ce qui ne doit pas être incompatible avec vos propositions, au contraire. Voilà près de vingt ans, il aurait fallu organiser en Lorraine, autour de la sidérurgie, une véritable diversification. Il faut la réaliser d'urgence et je vous ai remis en mains propres, à Nancy, un dossier allant dans ce sens pour les laminoirs à froid de Thion-

ville, mais il ne faut pas sacrifier les principaux atouts que sont, pour la Lorraine et pour notre pays, les aciers spéciaux, les produits longs et la filière fonte.

Les arguments économiques, plus précisément les arguments financiers sont parfaitement réfutables. Le prix de l'acier est plus bas dans la Communauté économique européenne qu'aux Etats-Unis et au Japon. Nous importons environ 40 p. 100 de nos produits sidérurgiques.

Bien d'autres arguments, monsieur le ministre ont été développés ici même et à d'autres tribunes. Je ne les rappellerai pas. Je ne veux pas faire du « pathos », mais je vous demande à nouveau, certain d'être l'interprète de la population de la région — sans esprit de clocher — de revenir sur les décisions retenues par le Gouvernement pour le plan acier. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet, en remplacement de M. Louis Minetti, auteur de la question n° 128.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord excuser mon collègue Louis Minetti, qui a été impérativement retenu dans son département, les Bouches-du-Rhône, et qui aurait souhaité vous présenter lui-même ses observations.

Des dizaines de milliers de travailleurs ont montré leur inquiétude face au plan sidérurgique, puisque 35 000 nouvelles suppressions d'emplois sont envisagées pour la durée du 9^e Plan. Les choix initiaux du Gouvernement adoptés en 1982 et reprenant les conclusions du rapport Judet — production : 24 millions de tonnes — sont désormais révisés en baisse sous la pression, nous le savons bien, du patronat et de la C.E.E.

Les déficits financiers sont lourds, mais les plans préconisés ne pourraient, à notre avis, que rajouter de nouveaux gâchis de toutes sortes. Les fermetures des unités, les suppressions d'emplois ne faciliteront pas la compétitivité et les financements publics continueront d'être gâchés.

Les quotas de production imposés par la C.E.E. ont aggravé les inégalités entre les pays membres. La sous-utilisation des équipements et le recul de la production — 18 millions de tonnes en 1982, 17,7 millions de tonnes en 1983, 15 millions de tonnes pour 1984-1985 — sont sources de coûts excessifs et de déséquilibres financiers.

La région Provence-Côte d'Azur dispose sur le site de Fos de deux importantes unités sidérurgiques modernes : Solmer — 6 200 emplois pour Usinor-Sacilor — et Ugine-Acier — 1 160 emplois pour Sacilor — dont la fermeture est projetée.

On nous dit depuis des mois que les mutations technologiques imposeraient, au prix de suppressions massives d'emplois, une modernisation de nos industries de base et la création d'industries technologiquement avancées, plus compétitives au plan international.

Mais, dans notre région, c'est l'ensemble des secteurs industriels, les plus traditionnels, certes, mais aussi les plus modernes, qui sont aujourd'hui menacés. Monsieur le ministre, vous le comprendrez, nous ne pouvons pas accepter cela.

Nous ne pouvons pas accepter que l'on ferme Ugine-Acier, cette usine moderne employant 1 160 personnes, spécialisée dans les aciers spéciaux de construction, notamment les aciers à roulement dont elle réalise 95 p. 100 de la production française, sous forme de billettes, de barres et de fils.

Malgré un outil moderne et une bonne productivité, l'entreprise est mise en difficulté, d'une part, par un mode de financement fondé exclusivement sur le crédit impliquant d'énormes frais financiers, de l'ordre de 25 millions de francs en 1982, et, d'autre part, par une spécialisation pour laquelle les marchés subissent des évolutions défavorables. Il en résulte des pertes d'exploitation importantes, de l'ordre de 26 millions de francs en 1982.

En France, le marché d'aciers spéciaux a été en 1982 de 800 000 tonnes. Les importations sont élevées. Or, on ne développera pas l'industrie française, ses industries de pointe, ses technologies, sans la sidérurgie fine.

La disparition d'Ugine-Acier obligerait la France à acheter à l'étranger, alors que, actuellement, cette seule entreprise exporte pour 300 millions de francs, ce qui a des effets sur notre balance des paiements. Le carnet de commandes est plein et la direction elle-même vient de déclarer : « En d'autres circonstances, il faudrait embaucher. »

Au lieu de fermer, il convient donc de développer et de créer une véritable filière liée aux aciers spéciaux pour roulement.

Cette usine — nous le pensons avec les intéressés — est non seulement rentable, mais peut devenir un véritable atout pour le développement industriel régional.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que nos propositions soient prises en compte. Il nous semble nécessaire de diversifier la production par la fabrication de produits finis. Cela est possible, indispensable si l'on veut réduire nos importations et reconquérir le marché intérieur des aciers spéciaux.

De même nous paraît-il nécessaire de produire des barres de 40 à 60 millimètres pour la construction automobile dont les besoins sont couverts aujourd'hui à 80 p. 100 par l'importation.

Il nous semble encore nécessaire de créer un atelier de roulement à billes et, en aval, d'implanter des unités de transformation pour la boulonnerie et les boîtes de vitesse.

La sidérurgie fine est indispensable au développement de l'industrie française. Ugine-Acier peut être le pôle moteur d'une industrie régionale dans ce secteur permettant — je l'ai dit — la reconquête du marché intérieur des aciers spéciaux pour l'automobile, mais aussi pour le poids lourd, l'aérospatiale, la machine-outil et le matériel ferroviaire.

Il nous semble enfin qu'il faudrait développer la coopération franco-française. Ugine-Acier doit s'engager dans une coopération technique et industrielle avec la sidérurgie lourde ; je fais allusion notamment à Solmer.

Ces mesures nous semblent possibles si nous en avons la volonté politique. A la logique du déclin de nos régions, opposons celle qui a scellé les engagements de 1981 : la volonté tenace de combattre la crise par l'arme nouvelle d'une nouvelle croissance, d'une modernisation dynamique de notre économie, d'une grande politique de l'emploi productif, de la rigueur contre les gâchis, les exportations de capitaux, les spéculations de toutes sortes. Nous avons des atouts pour cela.

Mon collègue M. Minetti tenait également à souligner plusieurs éléments et, d'abord, la responsabilité de la droite, que certaines déclarations au sein de cette assemblée ne peuvent pas atténuer...

M. Jean Garcia. Très bien !

Mme Danielle Bidard-Reydet... ainsi que celle de la direction des grands groupes qui ont poursuivi une gestion guidée par le seul critère de la rentabilité financière contre la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il souhaitait également attirer votre attention sur le fait que la politique des créneaux a « fragilisé » notre économie régionale, qu'il convenait de construire de véritables filières de production, sans lesquelles il n'y a pas d'avenir dans notre région ainsi que sur la nécessité de la reconquête de notre marché intérieur, du développement de toutes les coopérations inter-entreprises possibles avec la volonté de construire la cohérence économique régionale qui nous fait tant défaut aujourd'hui.

Pour cela, il nous faut nous appuyer sur nos industries de base, sur le secteur public industriel et bancaire, noyau déterminant du développement économique régional.

Nous réaffirmons notre volonté de préserver, de développer tous nos atouts, d'utiliser toutes nos richesses.

Nous exprimons notre détermination à faire aboutir nos choix, parce qu'il nous semblent valables pour notre pays, en refusant notamment de signer le volet industriel du contrat de Plan.

Le conseil régional, à majorité socialiste-communiste-radical de gauche, a appuyé fortement ces propositions. Dans une déclaration unitaire, il a réaffirmé solennellement que la fermeture d'Ugine-Acier est incompréhensible et injustifiée ; qu'il était décidé à tout mettre en œuvre pour obtenir que cette décision soit reconsidérée et que, rapidement, soient étudiées les conditions d'un développement en aval de la filière acier.

Il a affirmé, en outre, la nécessité d'impulser une véritable cohérence régionale, en proposant dans l'immédiat, et dans l'attente de rencontrer les ministres concernés pour de nouvelles propositions, de refuser de signer le volet industriel du contrat de Plan. Vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'il s'agit là d'une décision grave.

La majorité du conseil régional a également suggéré la tenue d'une conférence régionale du secteur public industriel et de la conférence financière régionale.

Ces conférences devront associer toutes les forces vives de notre région qui ont contribué à donner sa force au 9^e Plan régional. Elles devront permettre de définir, dans la démocratie la plus large, les missions du secteur public dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La majorité propose encore qu'une délégation d'élus du conseil régional, accompagnée de représentants du comité économique et social, soit reçue par le Premier ministre.

Le groupe de la majorité du conseil régional a ajouté avec force qu'il fallait agir avec énergie, prendre appui sur les luttes des travailleurs pour empêcher la perte de productions utiles et les licenciements.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, combien mon collègue M. Minetti, président de la commission de la production et des échanges du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a pu apprécier cette déclaration. Une nouvelle fois, il vous demande de faire en sorte que le plan gouvernemental soit reconsidéré et d'appuyer la requête présentée par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur tendant à rencontrer M. le Premier ministre.

Ensemble, nous devons mener le combat pour le succès des choix et des aspirations de 1981. Ce sont la vie et le sort de milliers de travailleurs, de nos populations, c'est l'avenir de notre région, c'est l'intérêt national qui sont en cause.

Au nom de mon collègue M. Minetti, je vous confirme l'invitation qui vous a déjà été faite par M. Vincent Porelli et j'espère que vous pourrez, de votre côté, confirmer votre venue à Ugine-Aciers. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bonifay, en remplacement de M. Matraja, auteur de la question n° 135.

M. Charles Bonifay. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en l'absence de notre collègue M. Paul Malassagne, retenu à Strasbourg, je voudrais donner le point de vue des sénateurs socialistes des Bouches-du-Rhône.

Dans le souci louable d'arrêter l'hémorragie financière que connaît la sidérurgie — elle atteignait, en 1983, des pertes proches de 10 milliards de francs — le Gouvernement a décidé, entre autres, la fermeture de l'usine Ugine-Aciers de Fos-sur-Mer.

Nous savons que cette situation se trouve au cœur d'un débat d'envergure qui pose aux travailleurs et aux régions un dramatique problème.

Certes, comme le déclarait M. le Président de la République le 4 avril 1984, la production d'acier a été de 17 200 000 tonnes en 1983 et il est prévu qu'elle devrait atteindre 18 500 000 tonnes cette année. Mais si chaque usine prise séparément est rentable, au total on ne s'y retrouve pas parce que les débouchés ne sont pas assez nombreux.

Nous savons tous que, dans notre monde moderne, l'on emploie moins d'acier pour toute une série de biens fabriqués. De plus, nombreux sont les pays qui, hier, ne possédaient pas de sidérurgie et qui, aujourd'hui, fabriquent de l'acier à bas prix.

C'est la raison pour laquelle, depuis 1966, cinq plans ont été consacrés à la sidérurgie. Ils ont coûté 60 milliards en francs constants. De 1981 à 1983, ont été engagés 17 milliards de francs supplémentaires, et, depuis 1983, les nouvelles entreprises nationalisées — elles ont succédé aux entreprises privées qui recevaient, à perte, les milliards précédents — ont perdu 10 milliards de francs ; or, malheureusement, cela continuera en 1984.

Devions-nous continuer à faire supporter de telles charges aux contribuables français ? Tel est le grave problème que le Gouvernement a dû résoudre. Cependant, cela ne peut empêcher les élus provençaux que nous sommes de mettre l'accent sur la situation économique de leur région, atteinte de plein fouet par les effets du chômage dans quatre secteurs au moins : sidérurgie, bâtiment et travaux publics, construction navale et charbonnage.

L'équipement d'Ugine-Aciers est récent, même si son développement fut interrompu dès 1974, ce qui est particulièrement regrettable. Ce complexe est le mieux placé pour défendre les chances de l'industrie nationale face à la concurrence mondiale. D'ailleurs, cette usine avait été conçue pour créer, sur la façade méditerranéenne, un grand pôle industriel destiné à ranimer le sud de la France et à renforcer la présence française en Méditerranée face aux sidérurgies italienne, algérienne et espagnole.

En dépit des difficultés rencontrées, cette usine, telle qu'elle est, nous semble encore valable. Sa fermeture entraînerait la perte de 3 000 emplois et serait, en même temps, le signe du désintérêt définitif de l'Etat pour l'industrialisation de notre région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cependant, si nous voulions conforter notre plaidoyer en faveur d'Ugine-Aciers nous rappellerions le rôle que cette usine joue dans la fourniture de l'acier pour les roulements à billes : elle livre 100 000 tonnes d'acier, dont plus du tiers est utilisé en France, et fournit 95 p. 100 de la production nationale. Son principal client, la société nouvelle de roulement, implantée à

Annecy, risquerait, en cas de fermeture de l'usine de Fos, de s'approvisionner à l'étranger, car il faut cinq ans pour obtenir le label de qualité nécessaire à l'acier utilisé.

Monsieur le ministre, dans notre région, le taux de chômage, pour une population d'environ quatre millions d'habitants, était de 13,6 p. 100 en février 1984. La dégradation de l'emploi dans cette région, de septembre 1982 à février 1984, a été plus rapide qu'ailleurs, puisqu'elle représente 2,8 p. 100.

Monsieur le ministre, tout en reconnaissant le courage dont le Gouvernement fait preuve pour redresser une situation issue, pour une large part, du laxisme économique du précédent septennat, nous vous demandons de reconsidérer dans son ensemble la situation économique de notre région. Si, irrémédiablement, des fermetures doivent intervenir, alors faites en sorte que les pôles de reconversion soient rapidement réalisés et que tous ces travailleurs qui, originaires de plusieurs régions de France, sont venus vivre parmi nous, croyant aux promesses faites dans le passé, réalisent combien est âpre la lutte que vous menez pour assurer leur outil de travail.

Nous vous suggérons en terminant, monsieur le ministre, de venir en Provence rendre visite aux élus de notre région afin d'apaiser leurs craintes, d'entendre leurs arguments et, pourquoi pas, de soulever de nouveaux espoirs. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Prouvoyeur, auteur de la question n° 141.

M. Claude Prouvoyeur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre des projets de reconversion engagés avec le plan acier pour le redressement de l'industrie sidérurgique française, les pouvoirs publics ont décidé la mise en place de deux filiales communes à Usinor et Sacilor, à la fois dans les produits longs et dans les aciers spéciaux de construction.

Cette décision ne manque pas de poser des interrogations et de susciter bien des inquiétudes, notamment pour ce qui concerne le second ensemble, celui des aciers spéciaux.

Actuellement, la première étape de restructuration pour les aciers spéciaux est en cours de réalisation ; elle regroupera dans la société nouvelle des aciers fins de l'Est : la S. A. F. E. — société des aciers fins de l'Est — Pompey et Ugine-Fos.

La seconde étape, dont l'achèvement est prévu pour la fin de l'année, aboutira à la création d'un holding « aciers spéciaux français » comprenant la S.N.A.F.E. et la compagnie française des aciers spéciaux, la C.F.A.S., précédemment filiale d'Usinor à 100 p. 100.

Dans le nouvel environnement de Sacilor, l'usine des Dunes de la C.F.A.S. sera totalement isolée. De plus, elle sera séparée d'Usinor Dunkerque, qui lui fournit la fonte liquide.

On peut s'interroger, à la fois sur la finalité de cette orientation qui correspond à un découplage peu rationnel d'un ensemble cohérent et sur la logique industrielle de cette nouvelle décision.

La filialisation de C.F.A.S. Dunes-Dunkerque avec la prédominance de Sacilor laisse aujourd'hui planer des doutes quant à son avenir.

Voilà six mois, en effet, un plan industriel existait ; le plan Levy avait défini une politique industrielle précise avec le maintien du forgeage ferroviaire aux Dunes et l'usinage des roues à Valenciennes.

Le P.D.G. d'Usinor avait également en projet pour la C.F.A.S. la deuxième coulée continue centrifuge de grosse section qui présentait l'avantage de doubler la production des gros ronds, ce qui aurait permis à l'usine des Dunes de prendre la position de leader en matière de fabrication de ronds de grosse section.

Ce qui avait été prévu, voilà seulement six mois, est-il toujours valable et encore d'actualité aujourd'hui ?

La nouvelle politique industrielle de Sacilor sera-t-elle conforme aux orientations arrêtées à la fin de l'année 1983 alors que l'on sait que Sacilor n'est pas spécialiste du ferroviaire ?

Quelle sera la politique d'investissements que mettra en œuvre Sacilor ?

Dans la recherche constante de qualité et de productivité qui a toujours été à la base de la réussite de la C.F.A.S. Dunes, l'avenir de cette unité est étroitement associé à la part d'investissement auquel on procédera.

Par ailleurs, cette filialisation nouvelle implique aussi un inévitable processus de réorganisation touchant à la fois les structures et les hommes : transfert de près de 25 000 personnes d'Usinor vers Sacilor. Là encore, on ignore tout des décisions qui seront prises sur les compositions des nouvelles directions commerciales, directions du personnel et direction économique.

Il importe de connaître au plus vite ces nouvelles structures. En effet, monsieur le ministre, vous ne pouvez ignorer que l'inquiétude des hommes nuit à la productivité. Il serait fâcheux qu'une nouvelle fois l'ensemble des salariés apprenne par la presse l'évolution de la situation.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous demande si, dans les projets de restructuration, sont pris en compte les équipements français existants, et s'il est prévu d'optimiser les installations déjà opérationnelles, ce qui réduirait d'autant le montant des investissements nécessaires ainsi que le coût social de la restructuration qui seront naturellement à la charge du contribuable. Si la restructuration des aciéries spéciales paraît, en effet, inévitable, elle doit impérativement être effectuée en utilisant au mieux les hommes, les outils modernes et les deniers publics ; pour cela, il convient de préserver, dans la mesure du possible, les emplois d'aujourd'hui et de demain et de valoriser au maximum les investissements. Telles sont les différentes questions que je voulais vous poser, monsieur le ministre. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Garcia, auteur de la question n° 143.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant devant notre Haute Assemblée le 17 mai 1983, dans un débat sur la politique énergétique de la France, j'évoquais la situation de la société Creusot-Loire, et plus particulièrement de son usine du Creusot, où la politique menée par la droite durant de nombreuses années a eu pour conséquence une baisse considérable du nombre des emplois et une dépendance technologique généralisée de notre économie. Je présentais alors des propositions qui rejoignaient les orientations — croissance et plein-emploi — préconisées par M. le Président de la République, cela dans le sens d'un renouveau de notre industrie, ce qui nécessitait, disais-je « un changement de comportement dans toute la sphère industrielle devant s'accompagner d'une politique sociale favorable à l'amélioration du pouvoir d'achat en liaison avec la qualification et le développement de l'emploi qualifié ».

La situation ne s'est malheureusement pas améliorée depuis et je partage les inquiétudes des salariés, ouvriers, employés, techniciens, cadres et ingénieurs de cette grande et prestigieuse entreprise.

En effet, après des décisions toujours prises dans le mystère des bureaux, sans véritables informations, les salariés se voient menacés de perdre 10 000 emplois. Ils constatent que les fonds publics versés au holding Empain-Schneider, qui domine Creusot-Loire, ainsi que les profits réalisés par le département nucléaire n'ont pas été utilisés comme prévu pour la diversification de la production.

Dans ce prolongement, après s'être désengagé de la sidérurgie, ce groupe entend maintenant se désengager du secteur nucléaire.

Monsieur le ministre, cette situation m'a conduit à vous interroger sur ce problème et à vous demander quelles mesures vous entendez prendre face à la situation créée par les dirigeants du groupe Empain-Schneider.

En effet, après avoir reçu plusieurs milliards de francs en 1983, fournis par l'Etat et les banques nationalisées, sous des formes diverses, Creusot-Loire a demandé à bénéficier d'une suspension provisoire de poursuites et exige des pouvoirs publics et des banques nationalisées une nouvelle rallonge.

A la faveur de cette démarche, il semblerait donc que le groupe Empain-Schneider souhaite entreprendre, sous prétexte de pertes financières, de réduction des programmes énergétiques par le Gouvernement, un nouveau redéploiement porteur de nouveaux abandons.

Nous estimons, monsieur le ministre, que le chantage d'Empain-Schneider est inacceptable : le pays, les salariés de Creusot-Loire, les petites et les moyennes entreprises n'ont pas à faire les frais de la politique de ses dirigeants. En fait, il s'agit pour ces derniers de se désengager des secteurs les moins rentables financièrement, même si ce sont des secteurs de pointe, et de s'inscrire dans la ligne politique du conseil national du patronat français et de la droite, visant à faire échouer la gauche.

Monsieur le ministre, à l'opposé de cette orientation, nous estimons que Creusot-Loire doit participer à une démarche pour le renouveau économique, le progrès social, pour juguler le chômage, développer l'emploi, réduire l'inflation et rééquilibrer le commerce extérieur.

Creusot-Loire, avec son potentiel industriel, technique et de recherche devrait prendre une place importante dans la reconquête du marché national en produisant chez nous des marchandises ou appareils que nous achetons actuellement à l'étranger.

Je rappellerai d'ailleurs que sous l'ancien gouvernement le redéploiement vers l'étranger avait augmenté la part des produits industriels importés de 19,8 p. 100 à 34,9 p. 100.

Selon nous — et les nécessités économiques et sociales du pays concordent avec ce point de vue exprimé par M. le Président de la République — une nouvelle croissance, une grande politique industrielle et énergétique fondée sur le développement du nucléaire, du charbon et d'autres sources d'énergie est indispensable.

Pour atteindre cet objectif, Creusot-Loire, qui a acquis une compétence et un savoir-faire indiscutables, doit développer ses points forts et viser à élargir ses activités au lieu de se dégager du nucléaire.

Plusieurs directions de recherche sont, me semble-t-il, possibles ; ces propositions devraient être examinées et discutées.

Nous pensons que la poursuite d'un effort raisonnable pour le nucléaire est indispensable, que la réalisation, comme prévu, de trois tranches de centrales nucléaires et le lancement en série de la petite centrale de 300 mégawatts — à ce propos, je sais que vous avez émis des réserves s'agissant du site de Brennelis, en Bretagne — représenteraient une charge de travail importante pour Creusot-Loire. Nous considérons, d'ailleurs, que des études devraient être poursuivies pour apprécier si ce projet est réalisable.

Nous estimons, en outre, que, face aux besoins énergétiques de notre pays et du monde, il n'y a pas de solution unique ; la diversification des sources est nécessaire pour réduire notre dépendance et répondre à la diversité des besoins.

Le charbon, précisément, offre à la France des garanties que le pétrole n'a jamais apportées ; il peut être utilisé sous des formes nouvelles : mélange charbon-fuel, charbon-eau, charbon ultra-fin, lit fluidisé, gazéification, dans la carbochimie. Ces nouvelles formes d'utilisation appellent de nouvelles activités dans la recherche et l'ingénierie. Elles permettent de mieux répondre à la demande des industries qui ont à la fois besoin de vapeur et d'électricité. Elles répondent mieux aux besoins de la sidérurgie. C'est dire tout l'avenir que le charbon recèle.

Creusot-Loire possède le potentiel matériel et humain qui lui permet de se placer sur ces activités d'avenir. Elle a mis au point la technique de gazéification du charbon. J'ajouterais que les ressources minières de Blanzay et celles qui viennent d'être découvertes dans la Nièvre seraient un excellent point d'appui en Bourgogne.

Cette participation au développement des industries du charbon sous toutes ses formes est un des moyens de conforter et de développer les activités métallurgiques de Creusot-Loire. Cette société est concernée en outre par l'industrie des composants électroniques de base, par l'informatique et la micro-informatique, la robotique et tous les automatismes nécessaires à la modernisation de notre industrie pour laquelle nous luttons. Il est également concernée par le développement de la machine-outil et de l'industrie textile et chimique.

Dans une telle politique de diversification porteuse de besoins industriels nouveaux, chaque entreprise du groupe Creusot-Loire peut prendre sa place et jouer un rôle actif.

Dans le domaine de la métallurgie et de la mécanique, une coopération industrielle, commerciale, financière avec Alsthom-Atlantique permettrait d'utiliser les complémentarités des deux groupes, qui existent en de nombreux domaines — nucléaire, ferroviaire, etc. Or, on sait que Alsthom-Atlantique s'approvisionne largement pour la fabrication de ses turbo-alternateurs en production métallurgique — pièces forgées — en République fédérale d'Allemagne, au Japon, en Suisse. Cette situation est anormale, monsieur le ministre, car elle va l'encontre de l'équilibre de la balance de notre commerce extérieur.

Voilà des activités qui concourent au développement industriel de notre pays et à la création d'emplois ; énergie et diversification, voilà le contre-pied à la politique d'abandon et de créneaux restreints mis en œuvre par Empain-Schneider.

Une véritable politique industrielle devrait s'appuyer sur une large coopération internationale mise en œuvre par notre pays. La somme des connaissances acquises par Creusot-Loire est en effet mondialement appréciée.

Cette coopération peut s'étendre aux pays socialistes, qui sont demandeurs, aux pays de la Communauté européenne et aux pays en voie de développement, selon des modalités mutuellement intéressantes.

Mais les intentions du groupe Empain-Schneider, exprimées par M. Pineau-Valenciennes, à l'évidence, ne s'arrêtent pas là. Elles reposent sur la recherche du profit au moyen de spéculations financières.

Je l'ai dit, le groupe a obtenu l'an dernier 6 milliards de francs dont 2,5 milliards de francs de fonds publics. Depuis dix ans, Creusot-Loire a gagné beaucoup d'argent dans les réalisations électro-nucléaires financées par E.D.F. Mais les engagements d'Empain-Schneider à investir 720 millions de francs dans Creusot-Loire n'ont pas été tenus.

En revanche, on sait que Creusot-Loire a installé pour la société britannique Simon Food Engineers une filiale à Kansas City, aux Etats-Unis, pour fabriquer des produits destinés à l'agro-alimentaire, et investi 175 millions de francs pour renflouer une filiale américaine, Phœnix-Steel, entreprise qui se révèle être un groupe financier.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il faut en finir avec cette gestion tournée essentiellement vers les spéculations financières détournées des véritables intérêts de la France et des salariés ?

La mise en œuvre d'une grande politique industrielle exige, à mon sens, une gestion dans laquelle les investissements productifs et l'emploi seraient la priorité des priorités. Elle implique de faire plus pour les hommes ; salaires, qualifications, formations, contenu du travail étant indispensables pour le présent et l'avenir.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que doit cesser cette attitude hautaine, digne des temps passés, visant à régler les problèmes industriels ayant de si importantes répercussions économiques et sociales par la politique du fait accompli, comme le pratique le groupe Empain-Schneider ?

Ne pensez-vous pas qu'à l'heure des droits nouveaux des travailleurs les connaissances, les compétences de l'ouvrier, du technicien, de l'ingénieur et du cadre doivent être prises en considération pour éviter le renouvellement des erreurs passées ? Dans ce cas, pourquoi ne discute-t-on pas des propositions formulées par les organisations syndicales, les élus locaux et régionaux ?

A mon sens, monsieur le ministre, dans cette affaire, le Gouvernement doit tenir le langage de la fermeté devant ceux qui dilapident les fonds de la communauté nationale. Il doit leur dire qu'il faut régler cette question dans l'intérêt des salariés de la région, du pays, qu'il ne doit pas y avoir un chômeur de plus. Il doit contraindre l'actionnaire Schneider à respecter ses engagements, à jouer son rôle en finançant le développement des productions sidérurgiques et mécaniques, dont l'importance stratégique n'échappe à personne.

Monsieur le ministre, la situation de l'entreprise Creusot-Loire concerne le pays tout entier, à savoir des milliers de salariés, la vie de plusieurs milliers de petites et moyennes entreprises, des régions entières. Je dois vous faire part des inquiétudes et du mécontentement qui s'expriment particulièrement dans la ville du Creusot et dans la région de Bourgogne, qui souffre des abandons.

Les salariés de Creusot-Loire, appuyés par les commerçants, les artisans et la population, ont manifesté le 3 mai dernier et proposé des solutions. Demain, 12 mai, à Blanzay, c'est le tour des mineurs, unis à toute une population. Les communistes et les élus seront à leurs côtés. Ils demandent le respect des engagements de 1981, condition première pour répondre à leurs aspirations et pour que la gauche triomphe.

Monsieur le ministre, je souhaite connaître les mesures que vous proposez pour prendre en considération leurs vœux, pour vous opposer aux projets destructeurs d'Empain-Schneider et pour défendre leur emploi et leur pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Boileau, auteur de la question n° 147.

M. Roger Boileau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis des mois, plus exactement depuis des années, la crise de la sidérurgie lorraine est évidemment au premier plan de nos préoccupations.

Sur un sujet sans cesse évoqué par tous ceux qui ont des responsabilités politiques ou économiques dans notre région, il est difficile d'éviter les redites. Je m'associe, bien entendu, aux propos de mes collègues, en particulier MM. Rausch, Huriet et Hubert Martin, mais, pour éviter des redites, j'aborderai le problème de la Lorraine sous un angle un peu différent avant de vous poser, monsieur le ministre, quelques questions.

Sans revenir sur les aspects techniques de cette crise, qui furent souvent analysés par d'autres personnes plus qualifiées que moi, je tiens à mettre l'accent sur l'immense désespoir qui s'est abattu sur une région jadis enviée pour sa prospérité. Si, aujourd'hui, nous nous réjouissons de pouvoir nous exprimer, nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas présenté le plan acier au Parlement pour qu'il y soit discuté.

C'est pour cette raison, entre autres, que les populations concernées ont eu l'impression d'avoir été écoutées, mais certainement pas entendues.

Il y a quelques jours, lors de la discussion des questions d'actualité, j'avais évoqué, devant M. le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, le rôle historique de la Lorraine, passage traditionnel des invasions, et la contribution qu'elle avait toujours apportée dans le domaine de la défense nationale par son industrie et sa position géographique.

Aujourd'hui, une page est tournée et il faut voir les événements en face.

On comprend les réactions des populations ; il faut leur apporter un nouvel espoir.

Vos deux déplacements, monsieur le ministre, ont été suivis avec intérêt. Il convient de faire un bilan sans passion, mais aussi sans complaisance.

L'heure n'est plus à la polémique ; la Lorraine est à l'agonie. Il est temps que le débat politique s'ouvre sur du concret.

La Lorraine ne peut accepter passivement la suppression de 8 500 emplois venant s'ajouter aux 7 700 suppressions décidées en septembre 1982. Après avoir reçu tant de promesses, on a du mal à comprendre. On ne peut admettre que l'industrie sidérurgique soit condamnée purement et simplement, alors que d'importants investissements ont été consentis en vue de moderniser cette industrie.

Le plan acier du Gouvernement a été le détonateur.

A Metz d'abord, à Nancy ensuite, vous avez déclaré formellement qu'il n'était pas question de le remettre en cause, ce qui a provoqué les réactions que vous connaissez, c'est-à-dire une situation pré-insurrectionnelle.

Je pense cependant que quelques aspects pourraient être revus et amendés, car rien dans le domaine économique n'est irréversible. Ce devrait être l'objet de concertations dans les semaines à venir.

Quant à l'avenir de la sidérurgie, il convient d'être modeste avant de se prononcer. Les gouvernements successifs, c'est-à-dire leurs experts, se sont trompés. Il n'est pas dit que les vôtres ne font pas aussi des erreurs. L'avenir nous l'apprendra.

Il n'est pas question, monsieur le ministre, de mettre votre bonne foi en doute. Mais vous avez essayé de réaliser la quadrature du cercle : tenir compte d'impérieuses réalités économiques en respectant des dogmes et des doctrines qui sont manifestement dépassés par les événements actuels.

Vos deux déplacements en quinze jours en Lorraine montrent mieux que des paroles la gravité de notre situation. Mais il faut bien admettre que vous ne pouviez apporter que ce dont vous disposiez.

Certes, 4 000 emplois sur trois ans, ce n'est pas négligeable, mais c'est quand même sans commune mesure avec le nombre réel d'emplois perdus, surtout si l'on considère les emplois induits qu'il est difficile d'évaluer.

Quelle que soit l'importance de votre message, il ne peut me faire oublier deux chiffres : 4 000 emplois éventuels nouveaux pour une région qui comptera 120 000 chômeurs en 1986.

La plupart des emplois créés seront de très haute technicité et, malheureusement, les salariés actuels de la sidérurgie ne seront pas tous aptes à se reconverter.

On comprend l'angoisse des victimes du plan acier. Si les conditions actuelles de production de la sidérurgie imposent des mutations et des transformations, il est bien évident que les populations qui travaillent, souvent depuis plusieurs générations, n'en portent aucunement la responsabilité et ne doivent pas en être les premières victimes.

On peut quand même s'étonner que les suppressions d'emplois dans la sidérurgie aient été décidées sans qu'aucune mesure compensatoire sérieuse n'ait été étudiée. D'autant plus que vous remettez en cause les engagements formels du Président de la République, engagements qui furent confirmés par le Premier ministre en 1983 à Pont-à-Mousson, notamment, devant les élus et les représentants syndicaux.

Ce qui m'inquiète, c'est la nature des emplois proposés, emplois publics pour la plupart, c'est-à-dire emplois forcés. On est loin d'un mouvement spontané de décentralisation industrielle en faveur de la Lorraine.

D'ailleurs, je vous avais rappelé, le 12 avril dernier, que, voilà plus de vingt ans, un effort de décentralisation industrielle en faveur des provinces avait échoué, pourtant dans une période de croissance et de prospérité.

Vous voulez le réussir dans une période de crise. C'est un pari qu'il sera difficile de tenir.

Nous prenons cependant acte des promesses, voire des décisions avancées, mais celles-ci doivent s'accompagner de mesures susceptibles de renforcer leur efficacité. Tel est le but essentiel de mon intervention.

Quant aux dispositions sociales exceptionnelles envisagées, si intéressantes soient-elles, elles ressemblent plus à des bouées de sauvetage qu'à un tremplin vers l'avenir.

L'exonération à 100 p. 100 des cotisations sociales des employeurs pour toute création d'emploi n'est pas négligeable. Mais elle est limitée dans le temps et l'espace. Il conviendrait rapidement d'élargir sa portée.

Cette décision démontre bien que vous admettez vous-même que les charges sociales exagérées constituent une entrave au développement économique et aux créations d'emplois. Là aussi, quadrature du cercle : opposition entre le dogme et la réalité ! Je précise d'ailleurs que je parle de charges sociales exagérées et non pas de charges sociales normales.

Je crains également que les avantages fiscaux donnés à la Lorraine ne déplacent les emplois au lieu d'en créer. De plus, les entreprises qui seraient tentées de choisir leur localisation en fonction des aides et non selon les besoins du marché ont souvent un avenir assez limité.

Je pense aussi, toujours dans le cadre de la diversification industrielle et afin de stimuler la reconversion lorraine, que vous pourriez envisager l'adoption de mesures bancaires d'accompagnement. Il est, en effet, nécessaire de mobiliser toutes les énergies afin d'obtenir les résultats désirés.

Certaines entreprises rencontrent actuellement des difficultés quotidiennes. Il serait catastrophique de les abandonner. On perdrait sûrement d'un côté ce que l'on espère gagner de l'autre.

Il serait, je pense, judicieux de désencadrer les crédits dans les zones de reconversion.

Il faudrait également augmenter les possibilités d'utilisation sur place, sous forme de prêts, des ressources collectées sur les comptes pour le développement industriel : l'argent collecté en Lorraine doit servir au développement industriel de la Lorraine.

D'autre part, des personnes qualifiées m'ont récemment fait remarquer qu'il est plus facile d'inciter de grandes entreprises à sous-traiter que de créer de nouvelles entreprises.

Il existe, en Lorraine, de nombreuses P.M.E. et P.M.I. qui ne demanderaient pas mieux que de travailler avec les entreprises nationales, mais elles ne savent pas comment s'y prendre.

Un important effort d'information doit être réalisé dans ce domaine, car la principale difficulté consiste, pour ces petites entreprises, à être au courant des demandes et à s'insérer dans les circuits commerciaux.

La crise a également frappé en Lorraine l'industrie textile. Cette situation a déjà été évoquée à plusieurs reprises à cette tribune.

De nombreux emplois dépendent actuellement de la survie de l'industrie textile. C'est dans cet esprit que je vous ai adressé, il y a quelques jours, voire quelques semaines, une question écrite pour demander de proroger jusqu'en 1987 le plan d'allègement des charges sociales mise en place en 1982.

En effet, la suppression dès cette année de ce plan d'allègement entraînerait le dépôt de bilan d'un très grand nombre d'entreprises textiles avec, pour conséquence, de nombreuses pertes d'emplois. J'espère que vous voudrez bien me répondre le plus rapidement possible.

J'ajoute, sur un plan plus général, que nous allons assister, dans quelques semaines ou quelques mois, au cumul des mises à la retraite et des licenciements avec l'arrivée sur le marché du travail d'une nouvelle génération de jeunes. C'est particulièrement inquiétant.

Monsieur le ministre, votre intérêt pour la Lorraine est manifeste. Puisque nous cherchons ensemble, actuellement, les moyens d'aider notre malheureuse région, je me permets de vous rappeler que d'importants dossiers concernant l'équipement de la Lorraine restent en suspens.

Pour réussir la diversification de la Lorraine, encore faut-il lui en donner les moyens. C'est le moment de rouvrir plusieurs dossiers importants laissés pour compte.

Je songe, en particulier, à la réalisation de la mise à quatre voies de la nationale 4. Cette liaison naturelle et historique Strasbourg—Nancy—Paris serait un atout non négligeable pour notre région.

Des promesses formelles sont restées lettre morte. Le 1^{er} juin 1970 — je remonte loin — le préfet de Meurthe-et-Moselle nous donnait connaissance des décisions du Gouvernement : « Tous les travaux et aménagements seraient effectués dans les prochaines

années... et il y a tout lieu de penser qu'ils seraient menés à bien à une date proche de l'achèvement de l'autoroute Paris-Est ». Il est difficile d'être plus net. Or, l'autoroute Paris-Est a été inaugurée il y a huit ans.

Le 14 janvier 1982, après une intervention au Sénat, M. le ministre Fiterman m'adressait une lettre dans laquelle il m'assurait de l'intérêt qu'il portait à la réalisation de cette voie. Je cite : « La modernisation de la R.N. 4 dans la région Lorraine n'est pas perdue de vue et vous pouvez être assuré que je m'efforcerai, dans toute la mesure du possible, d'en activer la réalisation. »

J'ajoute que cette route est de plus en plus fréquentée : c'est la deuxième route de France, si l'on considère la densité de la circulation des poids lourds. Un document récent de la direction générale des routes et de la circulation routière du ministère des transports faisait d'ailleurs état d'un trafic record sur cet axe routier.

Malheureusement, cette route est aussi de plus en plus meurtrière.

Récemment, un journal régional titrait : « R.N. 4, quand finira l'hécatombe ? »

En 1980, il y a eu 21 tués et 126 blessés ; en 1981, 6 tués et 103 blessés ; en 1982, 9 tués et 31 blessés. Pour 1983, je ne dispose que des statistiques du département de Meurthe-et-Moselle : 7 tués et 87 blessés graves. C'est un lourd bilan à mettre une fois de plus à l'actif des promesses non tenues et à l'indifférence des décideurs.

Chaque année, des réalisations ponctuelles se font, en particulier avec l'aide de la région. Quand aurons-nous un planning définitif de réalisation ? Je l'ai réclamé à maintes reprises, sans succès. Ce serait certainement le moment de réaliser cette voie vitale pour l'économie du Sud de la Lorraine.

Je donnerai l'exemple d'un autre dossier qui attend, lui aussi, sa réalisation depuis plus de dix ans : la canalisation de la Meurthe à grand gabarit. C'est l'exemple type d'un projet parfaitement au point et qui reste bloqué.

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de dire combien cette réalisation serait utile pour l'économie de notre région, en particulier pour l'avenir de l'industrie chimique, qui constitue actuellement une des meilleures cartes pour la défense de l'emploi.

Le conseil régional de Lorraine, à l'unanimité, a placé cette réalisation en priorité. Le district urbain de Nancy, le conseil général, la chambre de commerce et d'industrie et les organismes dotés de responsabilités économiques ont tous adopté la même position. Il est rare qu'un dossier fasse une telle unanimité. Il est bloqué pour des raisons de financement.

Certes, l'Etat a enfin accordé cette année, après bien des discussions, une subvention de 35 p. 100 pour l'achat des terrains nécessaires. C'est un premier pas, mais ce n'est pas suffisant, car nous savons que l'Etat a accordé pour des opérations similaires des subventions autrement importantes dans d'autres régions moins touchées que la nôtre.

J'espère, monsieur le ministre, que la situation actuelle de la Lorraine justifiera un effort plus important de l'Etat chaque fois que la réalisation de dossiers comme ceux que je viens de rappeler est susceptible de stimuler l'économie lorraine et de créer de nouveaux emplois.

L'avenir de la Lorraine impose une mobilisation sans précédent à tous les niveaux de l'ensemble des administrations.

Monsieur le ministre, si beaucoup comme moi manifestent à l'égard de vos propositions une prudente réserve, ce n'est pas pour faire preuve d'une systématique hostilité ; c'est parce que, notre vieille expérience aidant, nous voulons avoir une vue claire de l'avenir.

Vous l'avez dit vous-même, la Lorraine a été un cimetière de promesses.

Nous ne pouvons aujourd'hui accepter d'être entraînés vers de nouveaux mirages. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Herment, auteur de la question n° 148.

M. Rémi Herment. J'aurais préféré, monsieur le ministre, vous entretenir des problèmes meusiens à Verdun, où je vous avais d'ailleurs invité à faire une halte. Mais je ne saurais manquer l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui, dans ce débat spécifique, de vous sensibiliser aux conséquences néfastes que va entraîner très certainement l'application du plan Acier en Meuse.

Certes, l'impact extraordinaire provoqué en Lorraine par l'annonce des récentes mesures gouvernementales se justifie par le nombre des emplois sacrifiés, et le traumatisme subi par nos compatriotes a déjà provoqué les réactions que vous connaissez.

Je suis solidaire de cette légitime colère et je déplore la brutalité des mesures arrêtées, même si je reconnais le bien-fondé de certaines d'entre elles.

Les mesures annoncées par le Gouvernement le 29 mars 1984 aggravent la situation de crise que vit notre région depuis une dizaine d'années. « La Lorraine connaît une orise dans la crise. » Le plan lorrain dresse précisément le contexte, dans lequel s'inscrit le 9^e Plan. Notre région a perdu 11 000 habitants entre 1975 et 1982. C'est une véritable hémorragie d'une population jeune, créatrice et productrice que subit la Lorraine.

Or, si elle perd ses habitants, c'est parce qu'elle perd ses emplois. Les conséquences de la baisse de notre activité industrielle se retrouvent dans les statistiques de l'emploi puisque le taux de chômage est supérieur, en Lorraine, à la moyenne nationale.

La stratégie du 9^e Plan est donc définie par rapport à cette nécessité première : créer des emplois.

Le quatrième plan accient la crise de notre économie et condamne l'avenir de notre population.

Les décisions du Gouvernement pour une nouvelle restructuration de la sidérurgie affectent durement notre tissu industriel.

Le refus du train universel de Gandrange et la condamnation du train à fil de Rombas entraîneront la fermeture de toutes les mines et de tous les fours à chaux.

Un sidérurgiste sur quatre perdra son emploi d'ici à 1987.

Les trois aciéries électriques de Longwy, Neuves-Maisons et Thionville ne réaliseront qu'un produit banal, avec un effectif employé limité et sans recourir à une matière première extraite du sol lorrain.

Pour la Lorraine, cela signifie 12 700 emplois perdus dans la sidérurgie ; 3 800 emplois perdus en amont, mines, fours à chaux ; 4 700 emplois perdus dans les transports ; 12 000 emplois perdus dans la transformation de l'acier, tréfileries par exemple — je cite les exemples qui touchent directement mon département — 10 000 emplois perdus dans les services et auprès des sous-traitants, sans compter tous les emplois induits que générerait une telle activité. C'est donc tout le produit régional brut qui s'en trouvera amputé.

Mais ce qui n'apparaît pas à l'évidence aux yeux de l'opinion publique comme, semble-t-il — si j'en juge par l'absence d'engagement de sa part jusqu'alors — aux yeux du Gouvernement, c'est précisément la situation de l'économie meusienne, frappée très durement, et qui risque de ne pas s'en remettre si vous ne lui témoignez pas une considération particulière et si vous ne prenez pas de mesures immédiates adaptées pour compenser celles qui affectent actuellement nos entreprises.

Le département de la Meuse demande une nécessaire compensation pour ses zones touchées par la restructuration industrielle et propose des implantations créatrices d'emplois et de valeur ajoutée sur son territoire.

Nous demandons un renforcement des actions inscrites dans le Plan et une nécessaire prise en compte des cantons touchés au titre de « zones de conversion ».

Pour nous, Meusiens, la crise de la sidérurgie a des effets désastreux et risque d'entraîner, sur une population de 200 000 habitants seulement — dont une partie vieillesse, la population active s'amenuisant de plus en plus — la fermeture des mines de Joudreville et d'Amermont, qui touchera 219 personnes, et la fermeture des fours à chaux, 507 personnes.

La restructuration imposée des entreprises localisées à l'extérieur du département, qui pouvaient jusqu'alors leur main-d'œuvre en Meuse, affecte aujourd'hui 750 emplois, directement menacés.

Enfin, des réductions d'emplois sont à craindre, à court terme, dans toutes les entreprises de transformation des métaux, qui constituent un tissu économique porteur non négligeable.

Il s'agit de la société métallurgique de Revigny ; celle de Stenay, déjà en situation de dépôt de bilan, menace 280 emplois pour cette seule commune ; de Tréfilunion à Commercy et Marnaval où près des trois quarts de la population active est meusienne.

En s'appuyant sur un plan de cinq ans, le conseil général du département, que j'ai l'honneur de présider, propose des implantations créatrices d'emplois et de valeur ajoutée dans le département et une nécessaire compensation par la définition de l'ensemble du territoire en zone de conversion industrielle. Il

s'agit de conforter dans notre esprit les filières prioritaires de notre économie dans un souci de juste équilibre d'aménagement régional, d'une part, et de maintien des emplois nécessaires à la survie du département, d'autre part.

Ces implantations sont les suivantes : centre régional d'innovation et de transferts de technologie, école de coupe des métaux ; action en faveur des créateurs d'entreprises, micro-initiative ; agence régionale de l'énergie et de l'environnement ; station expérimentale des céréales et des fourrages ; station de recherche laitière appliquée ; projet éthanol ; institut national de recherche en sécurité agricole ; transformation, distribution et commercialisation des produits agricoles, formation B.T.S. en un an ; installation polyvalente d'ionisation enfin.

De plus, le département de la Meuse entend bénéficier des actions de conversion. En effet, le Premier ministre a adressé, le 23 mars 1984, un arrêté aux vingt et un commissaires de la République des régions et départements touchés par les mutations industrielles, concernant la mise en œuvre des mesures économiques d'aides aux entreprises et de soutien à l'emploi dans les pôles de conversion.

Or, M. Mauroy indiquait qu'il convenait de « décider de la zone d'application géographique de l'une ou l'autre des mesures spécifiques prévues en fonction des besoins ».

M. Christian Marbach, dans son rapport sur la situation économique, établi à la demande du Gouvernement, avait rappelé qu'une attention particulière devait être portée à mon département. En effet, soulignait-il, la Meuse recèle des potentialités insuffisamment valorisées, notamment en matière agro-alimentaire et dans des domaines porteurs, telles la mécanique fine de précision et la robotique. Il lui apparaissait nécessaire de conforter le développement des activités agricoles et industrielles en Meuse.

Aussi demandons-nous aujourd'hui de bénéficier, dans leur intégralité, des mesures proposées par M. Pierre Mauroy au titre de zones de conversion industrielle.

Sauf erreur de ma part, le Gouvernement a retenu quatorze pôles de conversion dont l'un au moins est situé pour partie dans le département de la Meuse, puisqu'il concerne un canton, ce qui doit nous permettre de bénéficier de mesures d'aide aux entreprises et de soutien à l'emploi.

Cependant, la notion de pôle de conversion ne s'appuie pas en fait sur des périmètres strictement définis.

Sont ainsi décidés : premièrement, des mesures d'assouplissement et d'accélération des procédures d'aide publique — prêts du F.I.M., prêts du F.D.E.S., prime d'orientation agricole, prime d'aménagement du territoire — deuxièmement, une déconcentration et une coordination des aides aux entreprises par la mise en place d'un comité régional des aides ; troisièmement, un accompagnement social des restructurations et développement de l'emploi : mise en place de congés de conversion, préretraite encouragée, réduction de la durée du travail, nouveau dispositif de reclassement, aide à la réinsertion des travailleurs étrangers, initiatives locales favorisées. Voulez-vous, monsieur le ministre, confirmer ce soir ces mesures ?

Quatrièmement, est retenu un programme de développement des pôles de conversion. Une fraction importante du fonds spécial des grands travaux sera consacrée, semble-t-il, à cette zone de conversion et une enveloppe supplémentaire du fonds industriel de modernisation viendra compléter cette décision. Pouvez-vous confirmer vos intentions et localiser, si possible en les précisant, ces intentions ?

S'agissant du fonds spécial de grands travaux, je voudrais également vous interroger sur les projets suivants : aménagement de la Voie sacrée, déviation d'Issoncourt ; doublement de la R. N. 4 entre Ligny et Void.

Ai-je besoin d'évoquer, monsieur le ministre, la grande misère des entreprises du bâtiment et des travaux publics ?

La passation immédiate en régime urbain du régime d'électrification rurale du département apporterait, à n'en pas douter, le ballon d'oxygène nécessaire à la survie de nos P. M. E. Je souhaite connaître également votre point de vue sur ce projet ; il est important et je vous remercie de bien vouloir l'examiner avec bienveillance.

En conclusion, la Lorraine a défini la stratégie du Plan dans un contexte de crise. Les propositions gouvernementales modifient la structure de notre appareil productif. La Meuse, durement affectée, demande par la voix de ses représentants — et M. Michel Rufin, mon collègue, complètera mon propos dans un instant — la nécessaire prise en compte des zones du département touchées par les mutations industrielles pour bénéficier des mesures prévues au titre des zones de conversion et propose des implantations créatrices d'emplois et de valeur ajoutée dans le département.

Encore marquée par les séquelles des conflits mondiaux qui ont affecté son territoire, son économie, sa démographie, la Meuse attend pour cette nouvelle épreuve imposée par les circonstances et les décisions gouvernementales, la prise en compte de ses spécificités et de son courage. Ne la décevez pas. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, élu de la Lorraine, je viens témoigner de la situation de notre région, mais également des efforts qui sont aujourd'hui engagés par le Gouvernement pour essayer de donner un nouvel avenir industriel à cette région qui a connu bien des avatars au cours des dernières années.

La crise de la sidérurgie, en effet, n'est pas née le 10 mai 1981 ou en 1984. Je me permettrai de rappeler les crises successives qui ont bousculé cette activité depuis près de vingt ans. De crise en crise, de restructuration en restructuration, les gouvernements précédents ont été incapables de créer un outil industriel performant, pouvant équilibrer ses comptes financiers. Ceux qui se prétendent ou qui se désignent comme étant les seuls bons gestionnaires dans ce pays devraient donc y regarder de près à partir de l'exemple de la sidérurgie.

Il fallait bien traiter ce dossier, puisque les contribuables français avaient à supporter une hémorragie financière. Il était en outre nécessaire de dégager des ressources pour la modernisation des industries nouvelles, cela pour faire face à la compétition qui fait s'affronter aujourd'hui les pays industriels. Il fallait enfin tenir compte des directives de la Communauté économique européenne.

Des choix industriels ont été faits. Je rappellerai simplement, parce qu'il n'en a pas été question jusqu'à présent, que la Lorraine conserve tout son potentiel pour la fabrication de produits plats, et que l'essentiel de la production d'aciers spéciaux, centrée sur la SAFE et sur Pompey, subsistera.

Reste le problème des produits longs, mais là, le Gouvernement s'expliquera sur les choix industriels qu'il a faits. Mais quels qu'aient été ces choix, des suppressions de postes de travail, en nombre équivalent à celles que nous connaissons aujourd'hui, auraient eu lieu, et cela parce que les postes de travail sont trop nombreux dans la sidérurgie française, notamment dans la sidérurgie lorraine. C'est une réalité dont il fallait tenir compte.

Quels qu'aient été les choix industriels, l'avenir de notre région devait être assuré. Se pose ici le problème de sa diversification industrielle. En Lorraine, cela passe par un effort sans précédent, effort qui n'a pas été accompli au cours de ces dernières années, alors que l'expansion économique aurait permis de mieux assurer les mutations indispensables.

Par conséquent, quand on parle de la Lorraine, il ne faut pas simplement s'arrêter au dossier de la sidérurgie ; il faut aussi construire l'avenir de cette région.

Le Gouvernement s'est également attaché à cette tâche. C'est sur ce dossier-là que les Lorrains doivent rassembler tous leurs efforts pour aider le Gouvernement à mener à bien ses propositions. Sans diversification industrielle en Lorraine, il n'y aura ni création de richesses, ni création d'emplois et il n'y aura aucun avenir industriel pour la région.

De ce point de vue, monsieur le ministre, vous avez été chargé d'une mission importante : industrialiser notre région. Vous êtes venu deux fois en Lorraine, vous avez pris des mesures immédiates de manière à favoriser l'emploi — je vise ici l'exonération de charges sociales pour la part patronale — vous avez annoncé 4 000 créations d'emplois, des emplois « ficelés », des emplois certains que l'on pourrait comparer aux promesses d'emplois antérieures.

Vous avez également pris des mesures qui engagent l'avenir de la Lorraine. Vous parlez sur la formation, sur la matière grise, et vous avez parfaitement raison, car c'est effectivement à travers la mobilisation de ce capital-là que nous assurerons au mieux l'avenir de la Lorraine.

Toutefois, j'aimerais attirer votre attention sur un aspect géographique du problème. Il a trait à ce que nous appelons chez nous la Lorraine du nord, c'est-à-dire l'espace compris entre Metz et Longwy. Il ne s'agit pour moi en aucune façon d'opposer le pôle urbain de Nancy à celui de Metz.

Mais force est de constater que Nancy, avec son pôle technologique de Brabois et son université, est probablement mieux à même que la Lorraine du nord d'assurer son avenir. Par conséquent, un effort sans précédent de formation et d'équipement doit être accompli sur cet espace. A ce propos et à travers votre personne, j'appelle l'attention de votre collègue de l'éduca-

tion nationale pour qu'il accorde les moyens permettant à l'université de Metz de prendre en charge la formation des hommes, en particulier de la jeunesse de la Lorraine du Nord.

Pour terminer, je dirai que notre région accouche de sa modernité dans la douleur. Mais je suis persuadé que le Gouvernement est attentif et que les efforts qu'il développe en direction de notre région seront couronnés de succès. Il n'y a probablement pas aujourd'hui de région industrielle en Europe qui bénéficie d'avantages tels que ceux qui sont accordés à la Lorraine. Ce doit être un gage d'avenir. Pour ma part, j'ai confiance et je suis persuadé que nous réussirons ensemble la modernisation de la Lorraine. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Claude Huriet. Ce n'est pas une question !

M. le président. La parole est à M. Rufin.

M. Michel Rufin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'associe pleinement aux interventions de mes collègues et amis lorrains, Jean-Marie Rausch, Claude Huriet, Hubert Martin, Roger Husson, Roger Boileau et Rémi Herment, qui nous ont fait connaître leur déception à la suite des déclarations solennelles de M. le Président de la République lors de sa visite à Longwy, en novembre 1981, et de celles de M. le Premier ministre lors de sa visite à Pont-à-Mousson, au début de l'année 1982.

J'estime toutefois, compte tenu de l'importance capitale de ce débat pour la Lorraine, qu'il est de mon devoir d'intervenir pour vous faire connaître, monsieur le ministre, le point de vue meusien en complément de l'exposé de mon collègue et ami, Rémi Herment, président du conseil général de la Meuse.

Le plan de restructuration de la sidérurgie, adopté par le conseil des ministres le 29 mars dernier, atteint très durement la région lorraine.

Pour favoriser la création et l'implantation des structures industrielles de remplacement, le Gouvernement a décidé d'engager des actions spécifiques concernant les deux bassins de Metz - Longwy et de Nancy - Neuves-Maisons.

Des mesures d'accompagnement, notamment d'exonération totale de charges sociales et fiscales pendant une durée de trois années, doivent contribuer à la renaissance de la Lorraine.

S'il est hautement souhaitable de favoriser, avec le maximum d'efficacité, le redéploiement des pôles de conversion, il faut être attentif aux zones limitrophes situées en Lorraine qui ne bénéficieront pas de ces avantages et qui sont aussi cruellement frappées. Tel est le cas, notamment, du département de la Meuse, dont le tissu industriel est constitué de petites et moyennes entreprises, à taille humaine, travaillant étroitement, aussi bien en aval qu'en amont, avec les secteurs sidérurgiques voisins.

Le département de la Meuse a toujours su surmonter au cours de son histoire les épreuves qui l'ont souvent laissé exsangue et ruiné. Lors de sa reconstruction après 1918, alors que plus rien ne subsistait, des industries locales se sont édifiées dans l'orbite du bassin sidérurgique lorrain, auquel elles sont donc étroitement liées.

A la suite des dernières décisions gouvernementales, ce sont près de 2 000 emplois qui vont être directement supprimés en Meuse. Je mentionnerai ici la fermeture, qui doit intervenir dans les prochains mois, en amont, des deux mines de fer encore en activité à Joudreville et à Amermont et des trois fours à chaux de Dugny, Haudainville et Sorcy, qui étaient consacrés au traitement du minerai. En aval, seront également touchés les secteurs de la fonderie, de la fabrication de machines-outils et d'équipement industriel, de la transformation de l'acier et du travail des métaux.

Si l'on tient compte des effets induits, ce sont plus de 7 000 emplois qui se trouvent directement menacés dans notre département. Il va sans dire que cette situation aura immanquablement des retombées sur d'autres secteurs d'activité, tels que les services ou le commerce.

Je n'aurai garde d'oublier de mentionner le douloureux problème posé aux localités du département de la Meuse par le chômage des travailleurs des bassins sidérurgiques qui résident en Meuse sans y exercer leur activité.

Actuellement, le nombre de demandeurs d'emploi est de 7 882 pour une population salariée active de 62 198 personnes, soit un taux de chômage pour notre département de 12,7 p. 100. J'attire votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que le nord meusien — bassin d'emploi de Verdun — à vocation plus industrielle, connaît, lui, un taux de chômage de 16,4 p. 100 avec 4 281 demandeurs d'emploi pour une population active salariée de 26 042 personnes.

Cette situation, déjà intolérable, risque de devenir réellement dramatique quand les effets du plan de restructuration se feront sentir et porteront le taux de chômage au-delà de 20 p. 100.

Face à ce problème d'emploi, qui aggrave la situation économique fortement dépressive de la Meuse, que va-t-il advenir de nos entreprises qui subsistent encore et dont certaines sont à la pointe de la technologie si, dans les pôles de conversion retenus, s'installent des industries similaires qui bénéficieront d'avantages particuliers, notamment de l'exonération de charges sociales et fiscales, et qui, par conséquent, leur feront une concurrence déloyale ?

Ainsi que nous vous l'avons déjà fait savoir et ainsi qu'ils nous l'ont fait savoir, certains industriels et décideurs meusiens, pour lesquels il ne restera plus qu'à s'installer dans les pôles de conversion retenus, envisagent d'y implanter des filiales et de mettre en sommeil leurs activités meusiennes, ce qui accentuera encore le chômage. N'y a-t-il pas là, monsieur le ministre, un problème économique et humain considérable ?

Je suis certain que vous serez sensible aux arguments que je viens de développer. Toutes les forces vives de la Meuse, les élus en particulier, en sont convaincus. Il est vital pour notre département d'être intégré dans les pôles de conversion, et ce en dehors de toute sectorisation ou en dehors de toute « cantonalisation ».

En conclusion, monsieur le ministre, c'est avec la plus grande énergie que nous vous demandons de bien vouloir répondre favorablement à cette demande que tous les Meusiens vous adressent aujourd'hui par ma voix. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, mes chers collègues, une importante séance du conseil d'administration du port de Dunkerque m'a interdit de participer au débat sénatorial de vendredi dernier relatif aux industries textiles. Votre indulgence, monsieur le président, et l'extrême amabilité de M. le ministre de l'industrie, que je tiens à remercier vivement, me permettent de réparer brièvement les effets de cette absence involontaire. Pour ne pas abuser de cette double bienveillance, je me contenterai de faire trois brèves observations.

Première observation : devant le Sénat, devant le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, j'ai rendu hommage à la décision clairvoyante par laquelle le Gouvernement a lié la réduction contractuelle des charges sociales à des engagements précis en matière d'investissement et d'emploi. Cette politique a durablement ralenti une hémorragie trop cruelle pour être supportable. Est-il concevable que la disparition, à la fois inadmissible et, j'en conviens, inévitable de votre, de notre plan textile — votre plan puisque c'est vous qui avez eu le mérite de l'appliquer, notre plan puisqu'il a été tracé par la commission d'enquête qu'avait constituée le Sénat — prive le pays, les régions menacées et le Gouvernement lui-même du bénéfice de deux années d'efforts ?

J'en viens à ma deuxième observation. Les mesures non spécifiques dont il a été question ici même, le 4 mai, ne permettent pas de prendre, pour employer votre propre expression, « le relais des dispositions précédentes ».

S'agissant du fonds industriel de modernisation, je ne suis pas le seul à m'interroger sur le montant des ressources qui lui restent.

Quant au centre professionnel de développement économique, il est alimenté par le produit d'une taxe parafiscale, c'est-à-dire par la profession elle-même, mais nous ignorons encore s'il bénéficiera de l'importante subvention complémentaire sans laquelle il ne pourrait pas remplir le rôle que vous lui assignez.

Enfin, on voudrait savoir quels allègements de charges et quelles incitations financières le plan productif permet d'espérer. Les prévisions, les certitudes ne portent, hélas, que sur ce qui va disparaître !

Ma troisième observation est la plus importante. Si votre plan, si notre plan n'est pas relayé, la France, brutalement dégradée, sera le seul pays de la Communauté économique européenne, pour ne pas parler de l'Espagne ou du Japon, dont l'industrie textile ne profitera pas de mesures « spécifiques » — reprenez l'adjectif — considérées par la Commission des Communautés comme compatibles avec la lettre et l'esprit du traité de Rome.

Je ne veux parler ici que de l'Italie : en dehors même de l'allègement des charges dont profitent ses industries manufacturières depuis 1977, la loi Sabatini, pour réduire le coût financier des investissements, fixe en moyenne le taux d'emprunt à la moitié du taux d'inflation.

Cette dernière précision, monsieur le ministre, n'est pas seulement une référence. C'est, dans ma bouche, une suggestion parmi d'autres et non la moins importante.

Urgence, spécificité, tels sont les deux mots clefs. Il serait absurde de perdre, par les effets de l'ajournement et de la prérédiction, la bataille décisive de la compétitivité textile après avoir prouvé que vous étiez en mesure — mieux : après avoir montré que nous étions en train — de la gagner. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie tout d'abord tous ceux qui ont posé des questions ou sont intervenus d'avoir permis ce débat qui va au fond des choses et aborde les problèmes sur un ton qui est coutumier au Sénat. Ce ton est fort agréable et il tranche sur les propos que l'on peut entendre ici ou là sur le sujet. Il nous permet à tous, élus de la nation et responsables gouvernementaux, de faire le point sur cette très importante question.

Plusieurs d'entre vous ont soulevé, au-delà des questions proprement sidérurgiques d'ordre général, un certain nombre d'interrogations précises sur tel équipement sidérurgique ou sur tel équipement public qu'il convenait, selon eux, de réaligner.

S'agissant des équipements sidérurgiques, je donnerai des éléments de réponse mais je ne voudrais pas pour autant aller au-delà de ce qui est la tâche du Gouvernement et empiéter sur la responsabilité propre des entreprises.

Je tiens à dire en particulier à M. Rausch que, comme je m'y étais engagé lors de ma dernière visite en Lorraine, voilà quelques jours, une concertation commencera au cours des tout prochains jours avec les entreprises et les partenaires sociaux ; les pouvoirs publics y seront représentés. Nous aborderons notamment ces questions de sites. En effet, dans le cadre du plan acier, tel qu'il a été élaboré, il convient que les partenaires sociaux en examinent les conditions d'application et que les entreprises jouent pleinement leur rôle.

En ce qui concerne les équipements publics, je répondrai très volontiers, le cas échéant par écrit, si je ne le fais pas immédiatement, aux questions qui ont été formulées, et non seulement à celles qui ont porté sur les départements de la Moselle ou de Meurthe-et-Moselle, mais aussi, bien évidemment, à celles qui ont eu trait aux départements des Vosges et de la Meuse, puisque plusieurs d'entre vous m'ont également interrogé sur ce point. Et, comme je l'ai déjà dit, je souhaiterais pouvoir, à une date qu'il faudra fixer, me rendre dans ces deux autres départements où je n'ai pas eu l'occasion d'aller récemment.

Plusieurs d'entre vous se sont interrogés sur les raisons qui ont motivé les décisions prises. Et c'est par là, bien évidemment, que je commencerai ma réponse.

Ces décisions ont des conséquences lourdes et personne ici ne les a celées. Si le Gouvernement les a prises, c'est que des raisons bien puissantes l'ont conduit à le faire. Sinon, étant donné les difficultés que ces décisions soulèvent, au nom de quoi un Gouvernement, de lui-même, spontanément, sans aucune nécessité pressante, se jetterait-il dans de telles difficultés ? Tout gouvernement aurait eu à faire face à ce problème.

Cette réflexion est au cœur de notre débat et elle sera identique au sujet des sites : si on aborde tel ou tel aspect ponctuel de la question, on peut — je ne dirai pas magiquement, mais par une vision un peu cavalière des choses — penser que le problème n'appelait pas de décisions, et surtout pas de décisions difficiles ; mais si l'on prend une vue générale du problème, on constate que nous étions malheureusement placés dans la nécessité de prendre ces décisions.

Je souhaite que l'on fasse ce crédit au Gouvernement que, si ces décisions, dont on peut contester tel ou tel aspect, n'avaient pas été absolument indispensables, on ne voit vraiment pas pourquoi ce Gouvernement — compte tenu notamment de ce qu'il est — aurait poussé la difficulté jusqu'à les prendre.

Pour justifier ces décisions, il faut d'abord partir d'un constat à la fois industriel, financier et social. J'ai eu l'occasion de le présenter déjà à un certain nombre d'entre vous. Il est nécessaire de dresser à nouveau ce constat cet après-midi puisque nous sommes saisis de l'ensemble du problème.

La première réalité, qui est d'ordre industriel, qui n'est pas contournable et qui s'impose à nous, est celle d'une baisse régulière de la consommation mondiale d'acier depuis 1974, baisse qui contraste avec les évolutions de la période précédente et qu'aucun expert n'avait prévue ou, en tout cas, prévue d'une telle ampleur. Cette baisse explique l'essentiel des difficultés auxquelles la sidérurgie est confrontée partout, même au Japon.

Cette baisse résulte de toute une série de causes que vous connaissez aussi bien que moi : d'abord, par la crise qui, quoi qu'on dise, continue ; ensuite, et je dirai malheureusement, par des tendances plus profondes que la crise qui pourrait être seulement une situation momentanée.

On consomme de moins en moins d'acier pour des raisons qui se cumulent.

Premièrement, l'acier est plus performant — ce dont nous devons nous réjouir d'un certain côté — mais ce qui le rend moins fragile, plus durable, et ce qui amène un renouvellement des équipements beaucoup moins fréquent.

Deuxièmement, pour de nombreux produits, l'acier est remplacé par d'autres matériaux, je pense en particulier aux matières plastiques dans les voitures automobiles. De nouveaux produits apparaissent. Certes, les plates-formes pour les forages pétroliers peuvent être réalisées en acier, c'est un exemple que j'ai entendu citer et la France est bien placée sur ce marché, mais il ne représente que 0,29 p. 100 de notre production.

En outre, l'effort d'installation en équipements lourds, qui a été considérable dans notre pays, notamment en ponts, en voies ferrées et en grands complexes industriels, est désormais largement réalisé. Même si des équipements de renouvellement sont nécessaires, c'est un état de fait indiscutable.

Dans ces conditions, même si nous devons souhaiter une reprise de la croissance, si nous devons y travailler et si nous pouvons imaginer qu'il subsiste, dans tel ou tel domaine encore mal connu, des perspectives importantes de développement de l'acier, la raison et la réalité nous amènent à la conclusion que nous ne pouvons plus tabler sur une augmentation massive des débouchés. Au contraire, nous ne pourrions maintenir nos parts de marché qu'à la seule condition d'être de plus en plus compétitifs.

Si un pays au monde — un pays comparable, bien sûr — nous donnait l'exemple inverse, nous pourrions dire que la France a la possibilité de faire de même ; mais aucun d'eux — que ce soit la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, je pourrais ainsi les citer tous — ne connaît une évolution radicalement différente. La politique, avec ses difficultés, consiste à partir d'abord des réalités telles qu'elles sont.

L'acier reste une matière essentielle qui connaît sans cesse des développements techniques nouveaux, mais son marché ne progresse pas. Tel est le premier élément d'où il faut partir, faute de quoi on risque de « se casser le nez ».

La deuxième réalité est d'ordre financier. Plusieurs d'entre vous l'ont reconnu avec beaucoup d'honnêteté dans ce débat, nos groupes sidérurgiques — j'allais dire nos « gouffres » sidérurgiques — ont perdu plus de 10 milliards de francs en 1983 et l'on prévoit des pertes du même ordre en 1984.

Ces pertes considérables ont des causes nombreuses : des installations parfois surdimensionnées par rapport aux débouchés réels, une absence sur le marché des produits courants fabriqués par la filière électrique, une certaine faiblesse commerciale, un manque de coordination, des frais financiers excessifs, etc.

Le résultat de cette situation est que, depuis le début des années 1960 — cela ne date pas, l'un d'entre nous l'a dit très justement, d'une année récente — l'effort de la collectivité en faveur de la sidérurgie a coûté plus de 80 milliards de francs.

Personne ne peut penser que la nation, que ce soit sous forme de l'impôt ou sous forme de l'endettement, puisse continuer à consacrer de pareilles sommes à ce qui apparaîtrait alors comme un puits sans fond. Il faut avoir le courage d'affronter ce problème dans toute sa gravité et de prendre des mesures telles que la sidérurgie puisse se développer comme nous le souhaitons sans être pour autant largement assistée.

D'ailleurs, même si nous prenions la décision de consacrer ces milliards, et bientôt ces dizaines de milliards de francs, à combler des gouffres sans fond, même si nous le décidions au prix d'une logique financière qui serait discutable, les engagements internationaux de la France — que personne, dans aucun groupe politique, dans aucun syndicat, ne propose de remettre en cause — c'est-à-dire l'appartenance à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ces engagements internationaux nous interdiraient de continuer à verser des aides à la sidérurgie après une période qui, dans la lettre du traité et des décisions de la C.E.C.A., se situerait après 1986.

Alors, comment passer d'une situation où nos groupes perdent 10 milliards de francs, où les capacités de production sont très largement supérieures aux débouchés, à une situation — dans deux ou trois ans — où nous devons être en équilibre, si nous ne prenons pas des mesures qui, je le reconnais, sont extrêmement difficiles à prendre ?

Cette réalité financière n'est pas tout, loin de là. Si la réalité sociale et industrielle est première, elle est, elle aussi, totalement incontournable : ou bien nous apportons une réponse à cette question-là, ou bien ce seront des usines et des emplois toujours plus nombreux qui deviendront plus fragiles, des emplois sans débouchés, donc bientôt des emplois supprimés.

Dans le débat que nous avons, qui est un débat d'une grande importance, si, prenant l'exemple de tel ou tel site, s'appuyant sur tel ou tel aspect ponctuel — ce que je peux comprendre, — on ne répond pas par une proposition précise et d'ensemble tant à la question des débouchés qu'à celle de l'équilibre financier, on ne résout pas le problème qui est posé à ce gouvernement comme il l'a été à ses prédécesseurs.

Enfin — et je devrais dire « d'abord » — il y a la réalité sociale et régionale, qui est présente à l'esprit de tous.

Vous êtes, pour la plupart, des élus des régions concernées et même frappées ; vous connaissez mieux que tout autre l'aspect social et régional de ce choc de la sidérurgie, à laquelle vos régions — je ne pense pas qu'à la Lorraine ; on a parlé tout à l'heure d'Ugines-Aciers — se sont identifiées.

Au-delà de l'arithmétique, il y a l'aspect humain.

Toute décision de restructuration dans ce secteur a un impact considérable et nécessite des dispositions exceptionnelles, que, sur le plan social, nous avons voulu prendre. De ce point de vue, je tiens à souligner, comme cela a été fait par un ou deux d'entre vous, que, par rapport à cette nécessité devant laquelle nous nous trouvons, l'approche qui a été celle de ce gouvernement a été socialement ce qu'elle devait être pour un pays comme le nôtre, pour un gouvernement comme celui-ci, avec le renouvellement de la convention générale de protection sociale et les congés de conversion. Cette approche française, qui est une approche à la fois industrielle et humaine, tranche sur d'autres approches, où l'on met les bilans sur la table, où l'on prend des décisions de fermetures et où l'on ne tient pas compte des hommes.

Tel est le premier cadrage que je voulais faire. Il ne répond pas encore aux questions précises que vous avez posées, mais notre discussion resterait abstraite si l'on ne répondait pas à ces grandes questions-là.

Dès l'automne 1981, le Gouvernement s'est attelé à ces problèmes avec les groupes industriels et les partenaires sociaux. Une série de décisions importantes ont été prises au cours de l'été 1982, à la fois dans le sens de la modernisation et dans celui de la restructuration.

Ces décisions, on les oublie parfois. C'est pourquoi je voudrais les rappeler. Car dire, comme je l'entends parfois de la bouche de certains représentants de l'opposition — pas tous, et, en général, ceux qui ne sont pas bien informés — que le Gouvernement a été obligé de prendre en 1984 des mesures dures parce qu'il avait pris des mesures inverses entre 1981 et 1983, c'est oublier — vous le savez bien, vous qui êtes des spécialistes de ces problèmes — l'effort qui a été réalisé par les responsables de l'époque en matière de sidérurgie, avec un plan « calé » sur une perspective de production plus haute que celle qui est retenue pour le plan actuel, mais qui était néanmoins beaucoup plus basse que celle qui avait été prévue avant 1981. Je crois que l'argument, inspiré par je ne sais quelle passion, qui consiste à dire : « Si l'on avait fait autrement entre 1981 et 1983, on n'aurait pas eu à faire cela en 1984 » ne résiste pas à l'examen.

Déjà, en effet, des premières mesures avaient été prises, et elles avaient été difficiles à prendre. D'ailleurs, un certain nombre des mesures qui sont contestées aujourd'hui — je pense en particulier à ce qui touche le train à feuillard de Rehon — ne relèvent pas du plan de 1984 mais avaient été prises en 1982. Il convient de rétablir la réalité !

Le plan de 1982 avait prévu, par exemple, la modernisation de l'usine à chaux de Solac ; les travaux sont maintenant avancés. Était prévue également, dans le secteur des aciers spéciaux, la fermeture de l'usine de Vireux, décision qui n'a pas été facile à prendre ni à faire admettre.

Des suppressions d'emploi ont malheureusement dû être engagées et l'effort de reconversion a été accru. La poursuite des réflexions au sein d'Usinor et de Sacilor, la détérioration continue des perspectives tout au long de l'année 1983 ont montré qu'il fallait agir dans cette direction, ce qui a conduit aux décisions de la fin du mois de mars dernier. Ces décisions ont été prises, je tiens à le rappeler, car cela est souvent passé sous silence, non pas brusquement, un matin, par le conseil des ministres, mais à l'issue d'une concertation de deux mois avec l'ensemble des partenaires sociaux. Pour cette concertation extrêmement approfondie, instruction a été donnée aux services de l'administration et aux groupes de mettre toutes choses sur la table. On devait répondre aux problèmes suivants : Rombas, oui ou non ? Suivant ce que l'on fait sur Rombas, que fait-on

sur Neuves-Maisons ? Le train universel de Gandrange, oui ou non ? Quelles conséquences sur Trith-Saint-Léger ? Telles sont les questions qui ont été examinées pendant deux mois, avant que les décisions soient prises au niveau du conseil des ministres. Car, dans la situation qui était celle de la sidérurgie, de telles décisions ne pouvaient être prises par les entreprises elles-mêmes, ni, semble-t-il, à un autre niveau.

Ces décisions sont d'abord de nature industrielle. Nous voulons — et je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point — une sidérurgie moderne et compétitive. Nous en avons besoin à la fois parce qu'il s'agit d'un atout important de la France et des régions concernées et parce que c'est la seule façon d'avoir une sidérurgie durable ; si notre sidérurgie n'est pas moderne, si elle n'est pas compétitive, elle ne peut pas durer, compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure.

Nous avons donc décidé d'engager dans les quatre ans à venir plus de 15 milliards de francs d'investissements, qui seront affectés notamment à Sacilor-Solac, au passage à la filière électrique du train à poutrelles de Longwy et du train à fils de Neuves-Maisons, à la tôlerie forte de Dunkerque, bref à toutes les modernisations qui seront nécessaires. A ce propos, j'ai entendu un certain nombre d'inquiétudes concernant Neuves-Maisons ou tel ou tel autre site. Je tiens à confirmer que les investissements consécutifs aux décisions du conseil des ministres seront effectivement réalisés. Certaines des inquiétudes qui ont été exprimées, comme cela arrive souvent lorsque des décisions dures sont prises, sont donc, à mon sens, tout à fait excessives.

Nous avons également décidé d'accroître fortement l'effort de recherche ; il progressera dans les deux groupes de quelque 50 p. 100 dans les trois ans à venir avec, bien sûr, des efforts concomitants de l'rsid.

S'agissant de l'investissement de Gandrange, qui a été évoqué par plusieurs d'entre vous — nous en avons discuté en Lorraine, ici-même, mais je puis aborder de nouveau le sujet — tous les arguments pour ou contre ont été échangés, et c'était justice. Tous les avantages n'étaient pas d'un côté et tous les inconvénients de l'autre. Mais, une fois que tous les arguments pour ou contre ont été échangés, une fois que chacun a plaidé comme il pensait, en conscience, devoir le faire, vient le moment du choix.

Le choix qui a été effectué par le Gouvernement s'est fait notamment en fonction de deux données essentielles : la considération des marchés potentiels, une considération financière.

Le marché, d'abord. Le train universel de Gandrange constitue un pari sur un certain type de débouchés. Des discussions ont eu lieu entre les groupes et les partenaires sociaux, puis avec le Gouvernement. Il a été estimé que, compte tenu de ce que j'ai rappelé et des efforts faits dans le passé, la nation ne pouvait pas relever ce pari sur un marché dont rien ne laissait croire qu'il pouvait correspondre à l'augmentation de la production ou même, simplement, au maintien des débouchés.

Deuxièmement, ce pari n'était pas d'ordre intellectuel ; il s'appuyait sur des données financières.

Le train universel de Gandrange est un investissement de 1,3 milliard de francs, plus 700 millions de parachèvement, soit 2 milliards de francs qui viennent s'ajouter aux 26 à 28 milliards de francs que nous entendons consacrer à la sidérurgie dans les quatre ans à venir. Compte tenu de ce que sont les contraintes générales de notre économie, après discussions, le Gouvernement a estimé que ce choix ne pouvait pas être fait.

Je le répète, on peut soutenir tel ou tel argument dans un sens ou dans l'autre, mais il fallait à un moment trancher, et ce sont les arguments que je viens de rappeler qui l'ont emporté.

D'autres décisions — je pense aux aciers spéciaux — tendent à regrouper les productions là où les surcapacités sont très importantes. Il s'agit du secteur des fabrications de fils et de celui des aciers spéciaux, avec, en particulier, la décision, qui fut très difficile à prendre, concernant Ugine-Fos.

Notre pays dispose, vous le savez, de quatre grandes usines pour la fabrication de fils en acier, dont trois en Lorraine et une en Normandie.

La capacité de ces usines à pleine charge, l'arrêt de Jœuf étant pris en compte, est de 3 millions de tonnes par an ; nos débouchés sont au maximum de 1,9 million de tonnes. Cela signifie un déficit en terme de production et donc un déficit financier très lourd.

Dès lors, le choix était le suivant : ou bien prendre une difficile décision sur Rombas et passer à l'aciérie électrique sur Neuves-Maisons, ce qui, du point de vue de la mécanique de financement, amène une amélioration considérable qui n'est contestée par personne, à l'avantage de développer la part de la filière électrique dans la production française, part qui est actuellement très faible, et permet de maintenir le site de

Neuves-Maisons ; ou bien décider le maintien de Rombas tel quel ; mais alors il faut bien avoir présentes à l'esprit les conséquences : maintenir Rombas tel quel, continuer à produire 3 millions de tonnes alors que les débouchés sont de 1,9 million de tonnes, signifierait, si l'on est logique avec soi-même, premièrement, fermer totalement Neuves-Maisons — il faut dire les choses telles qu'elles sont —, deuxièmement, ne pas avoir d'aciéries électriques, sauf à convertir à la filière électrique le site bas-normand, mais, là aussi, avec une réduction très importante d'emplois.

Je comprends que la sensibilité locale influe fortement sur notre raisonnement, mais, lorsque nous développons nos arguments, nous devons essayer de considérer les problèmes dans leur totalité et d'en avoir une vision nationale. On peut préférer telle ou telle solution, mais il ne faut pas croire que le maintien d'un site dont la fermeture est envisagée par le Gouvernement n'aurait pas de conséquences sur les autres sites. Si l'on décide de maintenir à l'identique tel ou tel site, cela implique que l'on ferme tel ou tel autre ou que l'on convertisse à la filière électrique un troisième, avec les conséquences sociales que cela comporte.

Pour ce qui est des aciers spéciaux de construction, les pertes s'élèvent, sur un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs, à 1,2 milliard de francs, soit 20 à 25 p. 100 du chiffre d'affaires. Quand une entreprise enregistre des pertes représentant 25 p. 100 de son chiffre d'affaires, tout devient très difficile.

Une telle situation, si elle devait durer, mettrait en péril non pas une usine, mais l'ensemble des usines, c'est-à-dire les Dunes, la Safé, Pompey, le Marais et Ugine-Fos.

Ce problème a été étudié d'une façon très approfondie par Usinor et Sacilor. Le diagnostic a été — malheureusement, dirai-je, mais il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître ! — que si ces outils étaient en eux-mêmes et pris isolément, modernes, chaque usine avait une charge de travail insuffisante pour assurer son équilibre. Globalement, non seulement les débouchés ne sont pas en progression, mais ils sont en recul ; ils représentent la moitié de ce que les usines pourraient produire.

Face à une telle situation, on comprend que si chaque site voyait venir à lui la charge de travail des autres sites, il pourrait être compétitif ; mais cela entraînerait un déséquilibre complet des autres sites.

Tel est le dramatique problème d'Ugine-Aciers. Si on attirait à Ugine-Aciers telle ou telle production venant d'ailleurs, notamment des Dunes — dont M. Prouvoveur a parlé — Ugine-Aciers marcherait, car elle a la capacité de tourner — comme l'a indiqué Mme Beaudeau — mais les Dunes seraient « finies ».

Il ne s'agit nullement d'opposer une région à une autre, il s'agit d'évaluer, dans cette circonstance dramatique, quel est le choix qui, certes, entraîne des difficultés, mais les difficultés les moins lourdes du point de vue national.

Nous n'avons pas le choix entre une bonne et une mauvaise solution ; ou alors il faudrait augmenter les débouchés, comme certains l'ont proposé. Mais cela ne serait possible que si l'on abaissait les prix de revient et si l'on était compétitif. Or pour cela, il faudrait se concentrer sur certains sites. Telle est la nasse dans laquelle la sidérurgie française est prise. Ce problème existe également dans beaucoup d'autres domaines.

La preuve que vous ne voulez pas faire de la modernisation, dit-on, c'est qu'il s'agit d'une usine moderne. C'est vrai. Fos est une usine moderne. Je mesure toute la force de cette argumentation. Mais l'erreur a peut-être été — je n'en attribue la responsabilité à personne — lorsqu'il a été décidé de créer Ugine-Aciers, de ne pas voir que les débouchés ne suivraient pas.

Il existe des usines modernes mais, faute de débouchés, elles ne constituent pas une réalité économique moderne. Pour qu'il y ait modernisation, il faut non seulement des installations modernes, mais aussi des débouchés dans notre système de production tel qu'il existe pour les années 1980-1990.

M'adressant en particulier aux orateurs qui ont évoqué le cas d'Ugine-Aciers, je dirai que les installations ne seront pas arrêtées tant que les productions ne pourront pas être reprises par d'autres usines.

Pour Ugine-Aciers, les aciers à roulement posent un problème. Comme il s'agit de produits sophistiqués qu'il faut faire homologuer chez les clients, cela prendra du temps.

L'objectif est bien de garder, voire de développer, nos marchés actuels. C'est dans ce but qu'est constituée une société unique qui aura autorité sur l'ensemble des usines concernées. M. Prouvoveur m'a interrogé sur ce point.

Je ne veux pas me substituer aux entreprises. Ce ne serait pas de bonne méthode ! Des réunions auront lieu dans la filiale commune produits longs, la semaine prochaine ou la semaine suivante, de même qu'une réunion s'est déjà tenue pour la filiale aciers spéciaux de construction.

C'est au sein de ces unités — leur nécessité n'est d'ailleurs pas contestée, car il fallait regrouper les forces — et de leurs organismes sociaux et économiques que devra être mené l'examen de chaque site, de la rationalité économique, des mesures sociales et des décisions à prendre en fonction de chaque site. Cet examen commencera, je vous l'ai dit, soit la semaine prochaine, soit la semaine suivante. Telles sont les conditions dans lesquelles le choix s'est présenté aussi bien pour Ugine-Aciers que pour Rombas.

Des orientations industrielles différentes ou très différentes auraient-elles été possibles ? Telle est la grande question ! Dans ce domaine, il faut, à mon avis, non pas critiquer telle ou telle mesure ponctuelle, ce qui peut toujours être fait, mais examiner s'il existait, dans une approche d'ensemble, une autre solution. Nous y avons, les uns et les autres, beaucoup travaillé et je crois, malheureusement, que non.

Je ne vais pas caricaturer les seules propositions alternatives argumentées que nous avons eues pour éviter cette difficulté, mais elles consistent, au-delà du développement de la formation et de la recherche, de la reconquête du marché intérieur, à faire en sorte que nous soyons capables massivement à la fois de limiter nos importations et d'augmenter nos débouchés.

Il faut essayer d'avoir prise au maximum sur le marché intérieur, tout le monde le souhaite, et il y a du travail à faire dans ce sens. Mais cela n'est absolument pas possible par un système de taxe. Cela n'est possible ni juridiquement — il ne s'agit pas là de se soumettre à tel ou tel diktat de la Communauté économique européenne — ni économiquement : à quoi servirait-il de substituer à telle ou telle importation une production nationale si celle-ci était plus coûteuse et renchérisait le coût d'autres biens en France ? Un effort doit donc être accompli pour essayer d'être plus présent sur le territoire national, mais il ne s'agit là en aucun cas d'une solution miracle dans des proportions très importantes.

Ensuite, en ce qui concerne les débouchés à l'extérieur, il faut toujours garder en mémoire une donnée de base : en admettant, même, que la consommation française brute d'acier soit satisfaite par la seule production française, cette dernière ne trouverait pas à s'écouler.

Nous exportons plus que nous n'importons dans ce domaine, vous le savez. La différence est de l'ordre de 1 400 000 tonnes en 1983 et de 5 milliards de francs d'excédent. Pour développer encore nos exportations, il faut que nous soyons compétitifs, surtout lorsque les marchés seront complètement ouverts après 1986 ou 1987. Mais à court terme, pour les années 1984, 1985 et 1986, pendant lesquelles l'équilibre financier devra être rétabli, le développement des exportations ne sera malheureusement pas à la hauteur de nos difficultés.

Je ne me lancerai pas dans une polémique sur les quotas, les décisions de la C. E. E. et de la C. E. C. A. Au début de cette décennie, on aurait pu obtenir, à mon avis, plus de possibilités qu'on n'en a eu. L'année dernière, la France a récupéré un certain nombre de quotas. Nous avons enregistré un effort dans ce domaine. Je souhaite qu'il soit fructueux, car il y va de l'intérêt de tous. Je me battrais dans ce sens.

En ce qui concerne la sidérurgie, une concertation approfondie sera engagée au cours des semaines qui viennent entre les responsables industriels, les partenaires sociaux et les représentants des pouvoirs publics afin d'évaluer les perspectives dans le domaine des produits longs et des aciers spéciaux et de réfléchir ensemble aux stratégies à développer dans le cadre des décisions que j'ai rappelées et à la façon de mettre en place de nouvelles structures.

Puis viendra l'examen du problème des mines de fer. Comme vous l'avez dit, monsieur Hubert Martin, l'examen d'une façon abstraite de ce problème n'a pas de sens. Certaines dispositions sociales sont d'ordre général, alors que d'autres mesures sont prises en fonction des sites. Les représentants syndicaux avec lesquels je me suis entretenu préfèrent que cet examen intervienne après la première phase de concertation. Je pense donc que cela aura lieu au début du mois de juin.

Parallèlement, les négociations vont s'engager sur le plan social. L'objectif du Gouvernement est de proposer à chacun des personnels concernés un avenir. Il pourra s'agir, au titre de la C. G. P. S., d'une préretraite, d'une mutation interne à la sidérurgie, d'une formation préparant à un reclassement, dans le cadre des congés de formation de deux ans. Tout ce dispositif, qui représente un effort sans précédent mais tout à fait légitime de la collectivité en faveur de la reconversion, est mis au point dès maintenant.

J'évoquerai maintenant les aspects régionaux, avant d'aborder la question de Creusot-Loire.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Rausch et tous ceux qui m'ont reçu quand je me suis rendu en Lorraine de leur accueil et du dialogue qui a pu s'instaurer.

La Lorraine, qui connaît des difficultés, est incontestablement une région très courageuse. Il faut que les Français, l'opinion internationale sachent que cette région veut se battre, qu'elle est dynamique, qu'elle a beaucoup d'atouts. Les pouvoirs publics, l'opinion, les forces sociales veulent bâtir un véritable avenir à la Lorraine. Cette détermination m'a frappé lorsque je me suis rendu dans cette région.

Je tiens à réaffirmer la volonté du Gouvernement d'organiser la solidarité envers la Lorraine. J'ai déjà annoncé un certain nombre de décisions.

Les plus marquantes sont les suivantes : la création de 4 000 emplois d'ici à 1987, notamment dans les industries privées, dans les entreprises publiques et dans le secteur tertiaire ; la nécessité — c'est très important — de rééquilibrer le potentiel recherche, de le développer par la formation et l'éducation parce que c'est la clef de tout, de créer ou de développer deux pôles, informatique et génie mécanique. Ces mesures seront accompagnées par un effort financier en matière de recherche : C. N. R. S., équipement informatique de l'enseignement secondaire, postes supplémentaires dans les universités, créations d'emplois dans les entreprises publiques.

Toutes ces dispositions ont été accueillies positivement, même si certains ont estimé qu'elles n'étaient pas à la mesure de l'effort à faire. Mon travail en liaison avec vous, celui de M. Jacques Chérèque est de mettre en œuvre toutes ces mesures dans les meilleurs délais. Nous travaillons en bonne harmonie. Il ne faut pas que les décisions se perdent dans le dédale administratif mais, au contraire, qu'elles soient appliquées le plus rapidement possible.

A cela s'ajoutent les mesures bancaires et d'assurance d'accompagnement, les mesures en faveur du capital « risque ». Sur ce point, les engagements financiers pris seront scrupuleusement tenus.

S'agissant de la compensation des charges sociales, il existe un problème de principe et un problème de zone. J'ai entendu d'ailleurs des contradictions sur ce point.

Le principe de la compensation des charges sociales ne serait pas bon ; pour les uns, parce que cela va fausser la concurrence ; pour les autres, parce que cela va dans le sens des thèses du patronat. Certains affirment d'ailleurs le contraire. Je n'entrerai pas dans ce débat d'ordre idéologique. Le problème est le suivant. Dans des sites comme Rombas, Neuves-Maisons, Gandrange, des emplois très nombreux vont être supprimés. Si l'on ne prend pas une mesure de puissance exceptionnelle, je crains que nous n'ayons beaucoup de mal à résoudre les difficultés rencontrées par ces hommes et ces femmes privés d'emploi.

Certains disent que cette mesure va dans le sens de l'allègement des charges. Je me garderai d'aller si vite.

En quoi consiste cette mesure ? Il ne s'agit nullement de faire un chèque sans provision et de dire que l'on ne paie plus de cotisations sociales. Je ne vois d'ailleurs pas comment on pourrait y parvenir en raison des dépenses sociales. La mesure consiste à faire prendre en charge par la solidarité nationale le coût de la cotisation patronale. Ce qui n'est pas payé par l'employeur le sera par la solidarité nationale, en l'occurrence par l'impôt, sinon ce serait une opération de dupes.

Dès lors, ce type d'opération ne doit être qu'exceptionnelle. Je ne vois pas comment un pays comme la France pourrait maintenir un système de prestations sociales sans ressources à moins de doubler les impôts. Encore une fois, il s'agit d'une mesure exceptionnelle qu'il est impossible de trop étendre géographiquement.

Concernant le périmètre, j'ai entendu des réflexions contradictoires. Selon certains, il doit être tout petit pour que le coût de la mesure ne soit pas trop élevé et pour ne pas fausser la concurrence entre les régions ; pour d'autres, il faut prendre garde à ne pas fausser la concurrence à l'intérieur même de la Lorraine. En effet, si quelques communes seulement sont concernées, celles de la périphérie risquent d'être touchées.

Le choix du périmètre n'est pas encore intervenu. S'agissant d'une mesure exceptionnelle, je pense qu'il faut éviter — tel est votre souci principal — les transferts. S'il vous apparaît tout à fait normal que les créations d'emplois aient lieu par priorité dans les zones très touchées, vous seriez choqués que telle ou telle entreprise, éloignée de 25 ou de 150 kilomètres, passe de l'autre côté de la « frontière » pour bénéficier des aides.

Nous devons être vigilants dans la mise au point du mécanisme d'ajustement et de gestion de la mesure. Pour qu'elle soit pleinement efficace, son champ d'application devra être localisé et elle devra demeurer exceptionnelle. Dans le cas contraire, nous nous heurterions à de grandes difficultés. De même conviendrait-il d'éviter les effets pervers, c'est-à-dire les détournements. Nous réfléchissons au mécanisme. J'espère qu'il sera mis au point très rapidement.

Par ailleurs, il est évident que nombreuses sont les régions qui connaissent des difficultés. Comme vous, sans doute, je reçois des lettres me demandant ce que le Gouvernement envisage de faire pour elles.

A mon avis, il ne faut pas opposer une région à une autre. Le Gouvernement, l'ensemble des entreprises, des acteurs économiques et sociaux doivent consentir des efforts en faveur de toutes les régions de France. Cependant, il se trouve qu'en Lorraine le problème, de par sa dimension géographique, sa force, sa soudaineté, même s'il dure depuis de nombreuses années, est particulièrement grave et justifie un geste de solidarité exceptionnel. Tous les Français peuvent le comprendre, même si d'autres régions, dont la mienne, sont également très touchées.

Pour terminer, je parlerai de Creusot-Loire, vous précisant que je répondrai volontiers par courrier aux questions précises que je n'aurais pas pu évoquer et qui ne trouveraient pas de réponse lors d'une discussion sociale au sein des entreprises.

En ce qui concerne Creusot-Loire — deux d'entre vous m'ont interrogé à son sujet — je rappellerai d'abord ce qui s'est passé au cours des derniers mois. En mai 1983, le groupe privé Schneider avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés de sa filiale Creusot-Loire. De mai à novembre 1983, sur le fondement de l'analyse détaillée remise par le groupe, un travail approfondi a été mené avec les pouvoirs publics et les banques pour examiner la situation réelle de la société et les mesures propres à assurer son redressement.

Cet examen, comme vous l'avez souligné, a tenu compte de l'ensemble des problèmes accumulés au cours des années précédentes — cette affaire n'est pas récente — qu'il s'agisse du poids des activités métallurgiques en France ou à l'étranger, ou de certaines diversifications hasardeuses, ce qualificatif étant un euphémisme.

Ces travaux ont abouti à un plan de redressement sur lequel s'est librement engagé le groupe Schneider, et qui a été concrétisé par plusieurs accords : un accord entre Creusot-Loire et les groupes sidérurgiques publics sur la reprise des activités sidérurgiques correspondant à la cohérence industrielle du groupe ; un accord entre Creusot-Loire et le C.E.A. sur la cession d'une partie du capital de Framatome et un accord entre Schneider, Creusot-Loire, l'Etat et les banques sur le plan de restructuration industrielle et financière.

Depuis lors, les pouvoirs publics ont respecté exactement leurs engagements. C'est ainsi que les activités sidérurgiques ont été reprises avant la fin de l'année 1983 — ce qui n'est pas une mince affaire — et que les concours financiers ont été mis en place d'après le calendrier prévu. A ce jour, l'Etat a versé 200 millions de francs et les banques, 100 millions de francs.

Les dirigeants, qui sont communs à Schneider et à Creusot-Loire, constatent aujourd'hui un certain nombre de problèmes dans la mise en œuvre du plan de redressement, notamment un problème difficile dû à la filiale américaine, comme vous l'avez rappelé.

Ils ont remis aux pouvoirs publics, à la fin du mois de mars, une étude qui porte le nom de son auteur, M. Schultz. Cette étude conclut que Creusot-Loire recentré sur ses activités de mécanique lourde est un groupe tout à fait viable mais que la société manque de fonds propres.

Ils se sont alors tournés vers l'Etat, lui demandant de prendre seul en charge l'ensemble des problèmes. Puis ils ont déposé devant le tribunal de commerce de Paris une demande de suspension provisoire de poursuites, laquelle doit faire l'objet incessamment d'une décision.

Tels sont les faits. Maintenant que je les ai rappelés, nous serons tous d'accord, je pense, pour éviter d'engager une controverse qui pourrait être préjudiciable au sort d'un ensemble industriel considérable et qui compte des milliers d'emplois. Essayer de faire le maximum pour assurer son avenir et les emplois constitue une priorité absolue.

Je dis très clairement ici, comme cela a été indiqué aux dirigeants de Schneider, que l'Etat est prêt à étudier immédiatement, s'il lui était soumis, tout projet sérieux émanant des actionnaires en cause qui viendrait compléter les accords de novembre dernier. Mais encore faut-il déjà que ces derniers soient respectés. On ne peut pas, après avoir demandé 5 milliards ou 6 milliards de francs, réclamer quelques mois plus tard 2,5 milliards de francs supplémentaires ! Je n'offense personne en le disant ; je l'ai d'ailleurs écrit dans un journal. Chacun doit honorer ses engagements.

D'ores et déjà, des mesures ont été prises pour aider les très nombreux sous-traitants à faire face aux difficultés créées par les incertitudes actuelles. Ainsi, une cellule de crise est-elle en place auprès du préfet de Saône-et-Loire pour traiter les difficultés que connaissent les P.M.I. de ce département.

Creusot-Loire est un groupe important dont la capacité industrielle est grande et qui compte beaucoup d'emplois. Dès lors, il est de l'intérêt de tout le monde qu'il puisse poursuivre au maximum son activité.

Au cours de la discussion difficile qui est intervenue voilà quelques mois, les pouvoirs publics ont pris des engagements ; ils les tiennent et ils attendent que, de l'autre côté, on les tienne également. Evidemment, il faut tout faire pour que ne se développe pas une controverse au-delà de ce qui serait nécessaire et pour que soit trouvée une solution qui, finalement, bénéficie à l'industrie et à l'emploi en France, car c'est bien de cela dont il s'agit.

Le tribunal a été saisi d'une demande de suspension provisoire de poursuites. Des contacts ont été pris et c'est maintenant au tribunal de se prononcer. Je souhaite que les responsables du groupe assument pleinement leurs responsabilités.

La sidérurgie était nationalisée avant de l'être vraiment, nous le savons tous. En France, comme dans beaucoup d'autres pays, d'ailleurs, elle est aux mains de groupes publics. Creusot-Loire, lui, est un groupe privé.

Les groupes publics doivent avoir une capacité d'autonomie de gestion. Ils se défendent ; ce ne sont pas des administrations. Ils doivent être gérés, compétitifs et rentables au maximum. A cet égard, nous constatons une amélioration : je me félicite des derniers résultats enregistrés par Pechiney, qui sont remarquables et qui vont se poursuivre. A fortiori quand il s'agit de groupes privés, l'on ne peut pas à la fois développer une logique selon laquelle il ne faudrait pas d'aides et, quand un problème se pose, se tourner vers l'Etat, quelques mois après qu'un accord a été passé. Il s'agit là d'une affaire de responsabilité.

Encore une fois, je ne souhaite pas que l'on développe la controverse. Nous serons très attentifs ; nous ferons tout pour trouver une solution ; mais il faut que chacun soit placé devant ses responsabilités. L'industrie française relève d'abord des industriels. Il convient d'avoir une démarche très active dans ce domaine.

Je formulerai deux remarques pour conclure. La première s'adresse à M. Schumann. J'ai bien entendu les observations qu'il a présentées, comme toujours avec beaucoup de force, mais en les accompagnant de la nuance juridique nécessaire. Je suis attentif à tous les problèmes qu'il a évoqués et nous les examinerons.

Sans engager au-delà de ce qui est supportable les finances publiques — en effet, le coût financier est considérable — il faut trouver une solution qui permette de poursuivre l'effort entrepris. Je pense que grâce au F.I.M. et au plan productique notamment, nous disposons déjà de possibilités. Je suis tout à fait disposé à examiner si elles sont suffisantes.

Ma dernière remarque s'adresse à M. Masseret : j'ai apprécié le soutien qu'il a apporté au Gouvernement dans cette affaire, très difficile, dont nous reparlerons les uns et les autres.

Je veux simplement dire aux élus de Lorraine, du Creusot, des Bouches-du-Rhône, comme à ceux des autres pôles et de l'ensemble des régions que je suis à leur disposition. Le redéploiement industriel n'est pas une tâche facile, mais il constitue, je crois, la priorité pour le pays tout entier. Je mesure l'effort qui est accompli dans les régions, notamment par les collectivités locales et régionales, pour œuvrer dans le sens du redéploiement industriel.

Puisque c'est la tâche qui m'est confiée, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour les appuyer en ce sens. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Jean-Marie Rausch. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Rausch.

M. Jean-Marie Rausch. Monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord de vous remercier. Certaines de vos paroles concernant les Lorrains, leur courage, leur ténacité, sont allés droit au cœur de l'ensemble de mes collègues ici présents. Lorsqu'on se trouve dans le désarroi, on est touché par toutes les bonnes paroles.

Vous avez tenté d'expliquer votre position sur un plan plutôt technique, évoquant l'aspect industriel, financier et social du problème ; puis, vous avez voulu traiter de l'aspect humain. Cependant, je crois que le drame de la Lorraine se situe sur un autre plan : il tient essentiellement au fait que les Lorrains ont formidablement cru en ce qui leur a été dit depuis trois ou quatre ans.

Ils ont cru que le changement — permettez-moi de vous le dire très franchement, monsieur le ministre — allait provoquer un renouveau sidérurgique. En effet, ils avaient vu François

Mitterrand défilait dans les rues de Metz en 1979 et ils l'avaient entendu déclarer que la restructuration de la sidérurgie n'était pas nécessaire.

Et puis, ils ont entendu le Président de la République, six mois après son élection, affirmer qu'on ne supprimerait aucun emploi sans qu'il en soit créé un au préalable.

Et puis, ils ont entendu le Premier ministre à Pont-à-Mousson, le 5 décembre 1982 — cela a été rappelé tout à l'heure par M. Huriet — déclarer qu'il n'était pas possible de créer plus de 1 650 emplois sur cinq ans, que celui qui en promettrait davantage n'était pas sérieux, mais que lui les créerait, ces 1 650 emplois.

Et puis, ils ont appris que tout cela était faux et qu'on allait procéder à une restructuration plus draconienne encore que celle qui était prévue auparavant, et ce malgré les promesses faites. Voilà la cause du désarroi des Lorrains. Je voudrais vous faire percevoir ce désarroi pour bien vous faire prendre conscience de la responsabilité qui est la vôtre aujourd'hui et combien votre crédibilité — pourtant, vous en aurez besoin — est sérieusement mise en cause actuellement.

Vous avez dit également qu'avant de prendre ces mesures vous vous étiez livré à une concertation permanente, totale, avec les syndicats, durant deux mois. A quoi cela a-t-il servi ? Je n'ai pas l'impression qu'un seul syndicat, ne serait-ce qu'une minute, ait accepté la plus faible partie de ce plan de restructuration.

Permettez-moi de formuler une dernière remarque. Actuellement, le Gouvernement n'est pas très crédible. Même la nomination d'un syndicaliste comme préfet à l'industrialisation ne suscite pas l'espoir en Lorraine, monsieur le ministre.

Je souhaiterais vous demander, au cours de ce débat courtis — vous avez vous-même souligné ce caractère tout à l'heure — de venir en Lorraine, afin de nous expliquer comment vous allez pouvoir créer ces 4 000 emplois.

En effet, même les mesures que vous avez évoquées tout à l'heure — exonération des charges sociales patronales pendant un certain temps et s'agissant d'un certain nombre d'emplois — nous paraissent être d'une efficacité toute relative.

Les emplois dont vous avez annoncé l'esquisse de la création lors de votre récente venue à Nancy ne sont pas des emplois pour les sidérurgistes ; ils se situent dans un tout autre environnement.

Peut-on les créer à Rombas, à Longwy ? Peut-être pourra-t-on les créer en Lorraine, mais dans un environnement géographique et avec un accueil « écologique », dirais-je, différent.

Pour retrouver un peu de crédibilité — ce que je vous souhaite — il est nécessaire que vous veniez sur place, le 26 juin par exemple, et que non seulement vous fassiez passer un message au conseil régional de Lorraine, mais que vous donniez des preuves supplémentaires que, cette fois-ci, les promesses pourront être tenues.

M. Claude Huriet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Huriet.

M. Claude Huriet. Monsieur le ministre, vous avez relevé — M. Jean-Marie Rausch vient de le souligner également — la courtoisie et la hauteur de ce débat. Nous sommes très sensibles aux propos que vous avez tenus. Néanmoins je ne peux, moi non plus, masquer ma déception. En effet, dans les réponses que vous avez apportées aux questions qui vous ont été posées, je n'ai perçu aucun élément nouveau, aucune précision nouvelle quant aux décisions dont vous nous aviez informés lors de votre venue à Nancy. En définitive, votre réponse est une sorte de redite des promesses et des engagements que vous aviez déjà formulés.

Ma question portait sur le calendrier. En effet, vous vous doutez bien, monsieur le ministre, dans le climat d'émotion, d'inquiétude, que chacun d'entre nous a souligné, que vous avez vous-même perçu, tout retard, tout attermoiement, alimente l'angoisse des populations concernées. Vous n'avez pas non plus répondu quant aux limites des pôles de conversion et à la date à laquelle elles seraient arrêtées. Cela continue de nous poser question.

Revenant à des considérations plus ponctuelles, vous avez bien voulu confirmer la réalisation des investissements tels qu'ils avaient été annoncés. J'avais attiré votre attention sur l'émotion particulière qui s'était manifestée tout récemment encore dans la région de Pompey : dans le climat que je viens de rappeler, toute rumeur contribue à alimenter le désespoir. Il vous appartient donc, monsieur le ministre, de profiter de cet échange de vues pour désamorcer, autant qu'il est possible, cette inquiétude, ces angoisses, en apportant des réponses précises que, pour le moment, vous n'avez pas apportées.

Je veux également attirer votre attention sur un point que je n'ai pas soulevé dans mon intervention : le flou qui entoure encore la définition du contenu des pôles de conversion. Vous nous avez parlé de l'exonération des charges sociales et vous avez analysé le mécanisme sans pouvoir totalement me convaincre qu'il ne comporte pas, peut-être, plus de dangers que d'avantages. Envisagez-vous également des exonérations fiscales ?

Cette question est importante s'agissant notamment de la taxe professionnelle. En effet, les collectivités locales qui, indirectement mais très gravement, sont frappées par les difficultés économiques actuelles ne pourront se dérober aux dépenses qui leur incombent même si leurs compétences ne les y amènent pas naturellement, alors qu'elles pourront voir diminuer leurs ressources du fait de certaines mesures que, peut-être, vous envisagez de prendre.

Tels sont, monsieur le ministre, les points sur lesquels j'attire à nouveau votre attention. Si vous ne pouvez pas nous répondre aujourd'hui, dites-nous au moins quand vous pourrez nous apporter des précisions ; en effet, l'inquiétude grandit et il nous appartient, à nous élus, et à vous, membre du Gouvernement, de tout faire pour, si ce n'est les désamorcer, du moins, leur apporter une réponse claire que les Lorrains attendent avec nous.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche. Mesdames, messieurs les sénateurs, je réponds très volontiers à ces questions.

M. Rausch a évoqué la responsabilité qui tient aux espoirs que l'on a levés : c'est un problème dont on pourrait discuter bien longtemps et qui, d'ailleurs, ne serait probablement pas l'apanage de ce Gouvernement ; en effet, tout pouvoir nouveau qui est instauré l'est toujours, au fond, sur une base d'espoir. Mais je crois que les Français, en particulier les Lorrains, comprennent les difficultés de notre tâche, sont conscients que nous faisons le maximum, même si cela prend du temps, et peut-être un peu plus que cela n'avait été imaginé ou espéré par certains et que la direction, celle du redéploiement, de la modernisation et du développement, est restée la même.

M. Rausch a également posé la question de la concertation avec les syndicats et de son utilité. Cette concertation me paraît très utile. Mais la difficulté sur laquelle nous butons réside dans la différence qui existe entre la concertation et la décision. C'est une chose que vous devez connaître en tant que maire. Lorsque l'on met tous les dossiers sur la table pour en débattre, la discussion est ouverte : on pèse le pour et le contre, les arguments positifs et les arguments négatifs. Mais, au moment où la décision elle-même est prise, le choix est difficile.

Je ne veux pas changer de registre — M. Schumann me corrigera si je me trompe — mais je crois que c'est Gide qui disait : « Ce qui me peine dans le choix, ce n'est pas ce que je choisis, c'est ce que je ne choisis pas » : ce n'est pas ce qu'on élit, c'est ce qu'on n'élit pas.

On passe ainsi de la concertation qui, elle, est utile, ouverte, au moment de la décision, avec sa rudesse. Il est extrêmement difficile de demander aux organisations syndicales, qui ont leur manière de voir les choses, leur responsabilité propre et leur approche, d'assumer des choix extrêmement difficiles. Mais c'est à elles, en tout cas, de les assumer ou non : c'est leur responsabilité.

Cela explique que l'on puisse avoir à la fois une concertation longue et utile, permettant de développer des arguments, et, au stade de la décision, la possibilité, pour les personnes ou les organisations avec lesquelles l'on s'est concerté de contester les choix. Cela existe dans notre démocratie depuis fort longtemps et met les gouvernements dans une situation souvent difficile. Mais c'est la règle du jeu.

Enfin, vous m'avez demandé, monsieur Rausch, quelle était l'étape suivante. Bien entendu, je reviendrai en Lorraine, même si je ne peux pas vous en fixer la date aujourd'hui. Mais ce dont la Lorraine a surtout besoin aujourd'hui de la part des pouvoirs publics, c'est que se concrétisent les choses. Voilà le point important.

Autant ma présence répétée était tout à fait nécessaire pour me rendre compte de la situation, donner une impulsion, prendre les premières décisions, autant maintenant, ce qu'il faut, c'est concrétiser ces décisions.

Quand ?

Les premières décisions concernant la formation et l'emploi — j'y reviendrai dans quelques instants — seront prises avant les vacances. La tâche de M. Chérèque est précisément d'assurer sur place le suivi, l'animation, l'exécution de toutes ces mesures ; je pense qu'il a été accueilli dans cet esprit.

S'agissant du calendrier, monsieur Huriet, je veux pour ma part aller au plus vite. Les premières concrétisations financières, administratives ou de créations d'emplois devraient intervenir au plus tard au mois de mai ou juin, c'est-à-dire avant les congés. Les pôles devraient être fixés ce mois-ci assurément ; cela ne devrait pas être plus long.

En ce qui concerne les rumeurs, ce débat nous a permis de constater qu'elles étaient sans fondement. Vous avez cité quelques sites qui ne sont pas du tout menacés ; il n'en est nullement question.

Enfin, monsieur Huriet, vous me demandez si outre les exonérations de charges sociales, des exonérations spécifiques, notamment de taxe professionnelle étaient prévues. Pour l'instant, il n'est question que de mesures d'ordre général. La taxe professionnelle est un impôt qui est vraisemblablement appelé à évoluer, voire à être menacé dans son existence même ; il ne me paraît donc pas très opportun de se fonder sur une réalité mouvante pour procéder à je ne sais quel aménagement fiscal.

En tout cas, la mesure relative à l'exonération des charges sociales devrait être prise dans les prochaines semaines. Pour le reste, au fur et à mesure, soit directement, soit par l'intermédiaire de M. Chérèque ou du préfet, et en liaison avec vous, les choses avanceront. Ce qui importe aujourd'hui — nous sommes tous d'accord sur ce point sans doute — après les décisions positives qui ont été prises, c'est d'aller le plus vite possible. Tel est mon état d'esprit.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 4 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'un accord instituant une fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 309, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention de coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise, relative à sa protection des mineurs.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 310, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française, et l'organisation de l'aviation civile internationale relatif au statut de l'organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives).

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 311, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif à la formation professionnelle et à la promotion de l'emploi.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 312, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Cluzel un rapport fait au nom de la commission spéciale sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse (n° 210, 1983-1984).

Le rapport sera imprimé sous le n° 308 et distribué.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 14 mai 1984, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au contrôle des structures agricoles et au statut du fermage. [N° 249, 283 (1983-1984), M. Michel Sordel, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, et n° 295 (1983-1984), avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, M. Henri Collette rapporteur.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt des amendements à trois projets de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (n° 272, 1983-1984) est fixé au mardi 15 mai, à douze heures.

2° A la deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (n° 264, 1983-1984) est fixé au vendredi 18 mai, à dix-sept heures.

3° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion (n° 176, 1983-1984) est fixé au lundi 21 mai, à douze heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Position du Gouvernement à l'égard de l'avenir de Mayotte.

500. — 11 mai 1984. — **M. Marcel Henry** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer**, de bien vouloir lui exposer avec précision la position que le Gouvernement français entend prendre à l'égard de l'avenir de la collectivité de Mayotte. Il lui indique qu'en l'absence d'informations précises concernant les intentions du Gouvernement, des rumeurs diverses ont fait état d'une possibilité de réforme du statut de Mayotte pouvant conduire à la remise en cause de son appartenance à la République française. Il lui expose l'inquiétude de la population mahoraise. Il lui demande, par une déclaration solennelle, de bien vouloir confirmer qu'en aucun cas, une décision concernant le statut de Mayotte ne sera prise qui soit contraire à la volonté de sa population.